

Mai 2025



LE B.O.C. - 98 bis, rue Brûle Maison
59000 LILLE



ecaron@scop-ecologic.fr



07 60 21 77 73

Fricourt (80)

« Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de la CCPC »

Evaluation environnementale



Commanditaire	Interlocuteur
Communauté de Communes du Pays du Coquelicot 6 rue Émile Zola 80300 ALBERT	Florent DEREUMAUX f.dereumaux@paysducoquelicot.com

Bureau d'étude ECO'LogiC	
Auteurs	Qualifications
Emmanuel CARON	Directeur d'étude
Elisa SAUTY	Chargée de mission Biodiversité
Elisa CORBALAN	Ornithologue, SIGiste

Rédacteur	Date	Version	Description
Elisa SAUTY	06/05/2025	1.0	Rapport final

Table des matières

1. AVANT-PROPOS	4
I. OBJET DE L’EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	5
II. LOCALISATION	6
III. METHODOLOGIE DE L’EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	7
2. ANALYSE DE L’ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT	8
I. SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU SECTEUR	9
II. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	19
III. CARACTERISATION DE ZONE HUMIDE	50
3. ANALYSE DES INCIDENCES DE LA DECLARATION DE PROJET	57
I. EVALUATION DES INCIDENCES PAR THEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES	58
II. EVALUATION DES INCIDENCES SUR LE MILIEU NATUREL	59
III. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000	60
4. MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS DOMMAGEABLES	63
I. MESURES D’EVITEMENT	64
II. MESURES DE REDUCTION	66
III. SYNTHESE DES IMPACTS DE LA DP	67
5. METHODOLOGIES UTILISEES	68
I. DIAGNOSTIC « MILIEU NATUREL »	69
II. TABLEAU DE PASSAGE	72
III. DIFFICULTES RENCONTREES	73
IV. LES ENJEUX	73
V. LOCALISATION DES DONNEES ET CARTOGRAPHIES	76

Liste des figures

Figure 1 : Carte de localisation du site de Déclaration de projet au 1/25000 ^{ème}	6
Figure 2 : Règlement graphique du PLUi avant DP (Source : PLUi)	9
Figure 3 : Carte des prescriptions graphiques du PLUi au niveau du site de projet	10
Figure 4 : Carte du réseau hydrographie et des zones à dominante humide	11
Figure 5 : Cartographie de la Trame verte et Bleue	12
Figure 6 : Diagramme de répartition des émissions de gaz à effet de serre par secteur dans le département de la Somme (sur la base des données de l’Observatoire régional énergie gaz à effet de serre de Picardie, ADEME, 2010) Source : Rapport de présentation	15
Figure 7 : Carte des risques et servitudes liés à l’eau	16
Figure 8 : Carte de délimitation des aires d’étude	19
Figure 9 : Carte des sites Natura 2000 situés dans un rayon de 20 km autour du site de projet	22
Figure 10 : Carte des ZNIEFF dans un rayon de 20km autour du site de projet	24
Figure 11 : Carte des ZICO dans un rayon de 20 km autour du site de projet	25
Figure 12 : Carte de l’occupation du sol selon CarHab au niveau du site d’étude	26
Figure 13 : Carte des habitats du site d’étude	30
Figure 14 : Carte des EVEC	38
Figure 15 : Carte des points de contacts des espèces d’oiseaux protégées et/ou menacées	43
Figure 16 : Carte des enjeux écologiques du site d’étude	48

Figure 17: Classe d'hydromorphie du Groupe d'Etude des problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981).....	50
Figure 18 : Carte des sondages pédologiques.....	52
Figure 19 : Carte des haies à préserver.....	64
Figure 20 : Carte de la haie à planter.....	66
Figure 21 : Schéma et explication des différents statuts d'indigénat (CBNBI).....	70
Figure 22 : Présentation des catégories de l'UICN utilisées dans les Listes rouges.....	74

Liste des tableaux

Tableau 1 : Sites Natura 2000 situés dans un rayon de 20 km autour du site de projet.....	20
Tableau 2 : Liste des habitats présents sur le site.....	26
Tableau 3 : Espèces végétales recensées sur la commune de Fricourt (Source : Conservatoire Botanique national de Bailleul (CBNBL), Digital2, consultation communale 2024).....	31
Tableau 4 : Liste des espèces floristiques inventoriées sur le site.....	35
Tableau 5 : Espèces d'oiseaux recensées sur la commune du Fricourt (source : ClicNat, Picardie nature, 2024).....	39
Tableau 6 : avifaune inventoriée sur le site d'étude.....	40
Tableau 7 : Espèces de mammifères recensées sur la commune du Fricourt (source : ClicNat, Picardie nature, 2024).....	44
Tableau 8 : Espèces de mammifères inventoriées sur le site d'étude.....	44
Tableau 9 : Espèces d'amphibiens et de reptiles recensées sur la commune du Fricourt (source : ClicNat, Picardie nature, 2024).....	45
Tableau 10 : Espèces d'insectes recensées sur la commune du Fricourt (source : ClicNat, Picardie nature, 2024).....	46
Tableau 11 : Synthèse des enjeux écologiques du site d'étude.....	47
Tableau 12 : Echelle d'abondance - dominance de Braun – Blanquet.....	51
Tableau 13 : Synthèse des sondages pédologiques.....	56
Tableau 14 : Sites Natura 2000 situés dans un rayon de 20 km autour du site de projet.....	60
Tableau 15 : Espèces d'intérêt communautaire présente dans les sites Natura 2000 dans un rayon de 20 km autour du site de projet.....	61
Tableau 16 : Habitats d'intérêt communautaire présente dans les sites Natura 2000 dans un rayon de 20 km autour du site de projet.....	61
Tableau 17 : Statuts de nidification et critères associés.....	71
Tableau 18 : Calendrier des prospections réalisées.....	72
Tableau 19 : Critères de hiérarchisation des enjeux liés aux habitats.....	73
Tableau 20 : Critères de hiérarchisation des enjeux liés aux espèces indigènes.....	75
Tableau 21 : Critères de hiérarchisation des enjeux liés aux EEE.....	75

Liste des photos

Photo 1 : Robinier faux-acacia (C. Delnatte).....	37
Photo 2 : Linotte mélodieuse ©F. Jiguet.....	41
Photo 3 : Fauvette grisette ©F. Jiguet.....	41
Photo 4 : Sols du site.....	56

1. AVANT-PROPOS

I. Objet de l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale est une démarche itérative visant à améliorer la prise en compte de l'environnement dans les choix de planification et d'aménagement. Celle-ci se pratique à travers plusieurs étapes :

- ❖ L'analyse de l'état initial de l'environnement ;
- ❖ L'analyse des effets (positifs ou négatifs) des différentes variantes envisagées sur l'environnement et la santé ;
- ❖ La définition des mesures pour éviter, réduire, voire compenser les effets négatifs du document sur l'environnement et la santé.

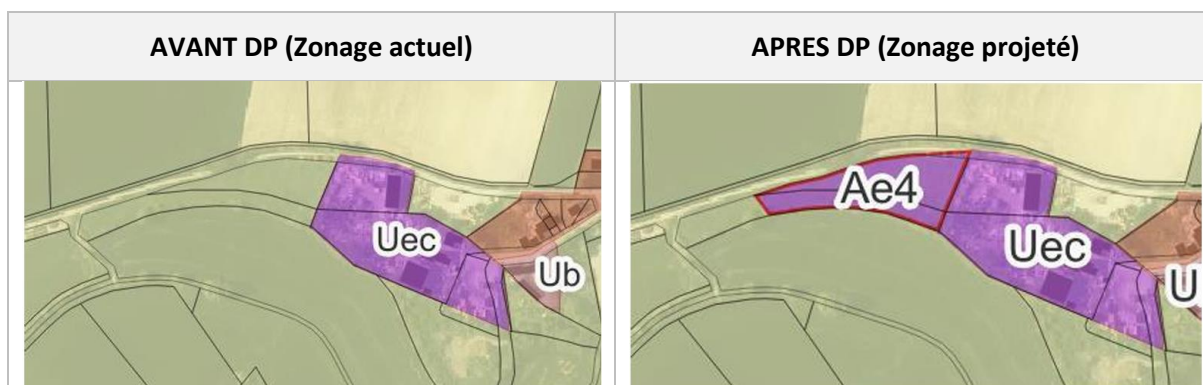
La Communauté de communes du Pays du Coquelicot (CCPC) est compétente en matière d'urbanisme réglementaire. En ce sens, les procédures d'évolutions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sont réalisées par l'intercommunalité.

Dans le cadre de l'aménagement de plusieurs sites économiques, des procédures de Déclarations de Projet (DP) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 10/12/2018 sont envisagées. Les procédures de Déclarations de Projet, gérées en régie, s'accompagnent d'une saisine de la Mission régionale de l'Autorité environnementale (MRAe).

Le présent document constitue l'évaluation environnementale de la Déclaration de Projet important mise en compatibilité du PLUi de la CCPC pour extension d'un site de collecte, traitement et de valorisation de déchets située à Fricourt.

La surface du projet est de 5 962 m² soit près de 0,6 ha.

Cette zone est actuellement classée en zone agricole au règlement graphique. Elle passera après DP en zone Ae4 à savoir « Secteur agricole comprenant une ou des activités économiques ».



Le PLUi de la CCPC ne permet pas en l'état la réalisation du projet, puisqu'en effet un tel projet serait interdit par le règlement en zone Agricole. Ainsi, afin de permettre la mise en œuvre des aménagements programmés sur ce secteur, il est nécessaire de procéder à une mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet justifiant d'un intérêt général.

La présente évaluation environnementale a pour objectif d'évaluer les incidences de cette mise en compatibilité du PLU sur l'environnement.

II. Localisation

Le site de projet est localisé à l'ouest de la commune de Fricourt, appartenant à la communauté de communes du Pays du Coquelicot, Somme (80).

Le projet concerne les parcelles cadastrales T303 et T167.

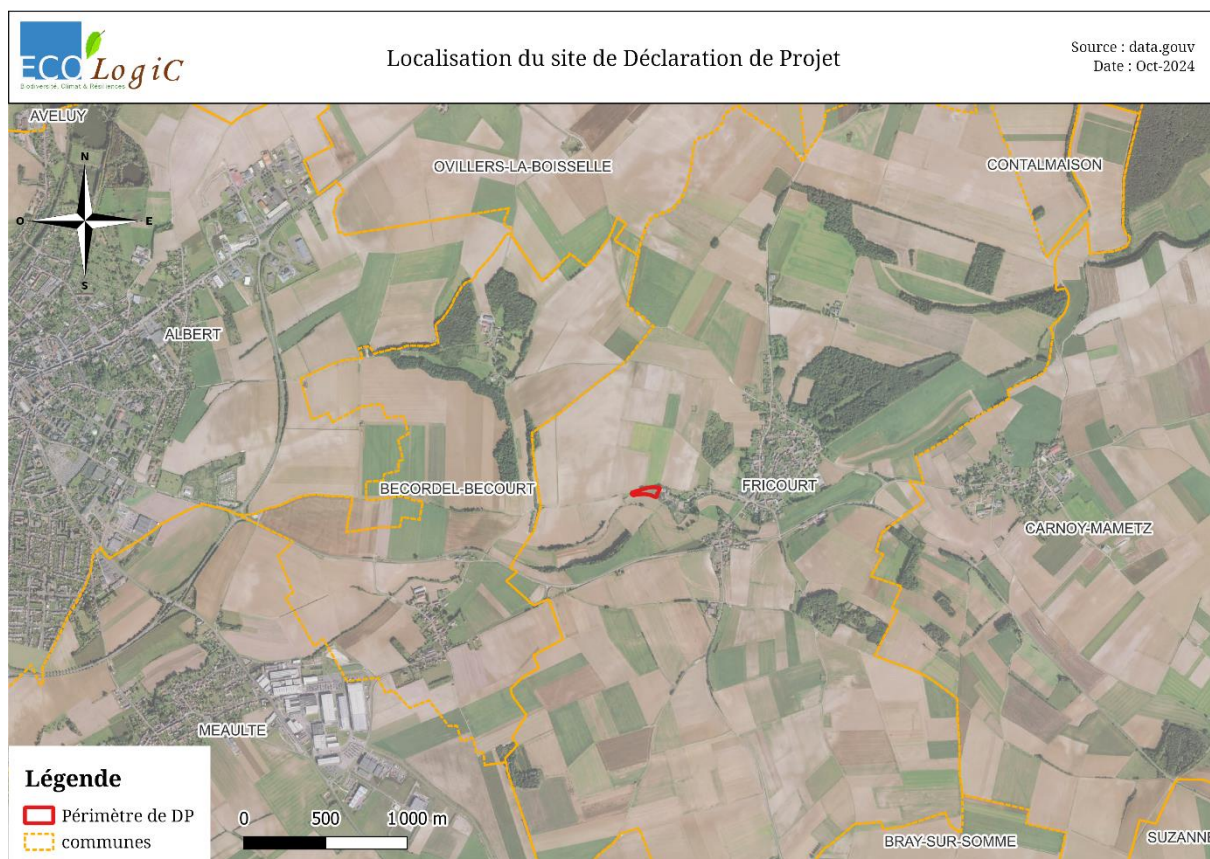


Figure 1 : Carte de localisation du site de Déclaration de projet au 1/25000^{ème}

III. Méthodologie de l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale est un état d'esprit : il s'agit de rechercher en permanence une complète intégration des thèmes environnementaux, et d'envisager systématiquement les solutions présentant le moindre impact.

La démarche d'évaluation environnementale permet de s'assurer que l'environnement est pris en compte le plus en amont possible afin de garantir un développement équilibré du territoire. Elle permet de vérifier que l'ensemble des facteurs environnementaux a bien été identifié et que les orientations envisagées dans le PLU ne leur portent pas atteinte.

Une évaluation environnementale ne doit pas forcément traiter tous les thèmes environnementaux de façon détaillée et exhaustive. L'attention devra se porter particulièrement sur les thèmes sur lesquels le PLU a le plus d'incidences et ceux sur lesquels il y a le plus d'enjeux environnementaux.

Le présent document est composé des chapitres suivants :

- Une analyse de l'état initial de l'environnement ;
- Une évaluation des incidences de la mise en compatibilité du PLUi sur l'environnement ;
- Les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation retenues afin de limiter ces incidences ;
- Un résumé non technique.

Afin de couvrir l'ensemble des thématiques environnementales et dans un souci de clarté et de concision, ces thématiques ont été regroupées de la manière suivante de façon à répondre aux principaux enjeux environnementaux du territoire :

- ❖ La Trame Verte et Bleue, la biodiversité et la consommation d'espaces ;
- ❖ La protection des paysages et du patrimoine ;
- ❖ L'adaptation au changement climatique et la transition énergétique ;
- ❖ La prise en compte des risques et des nuisances ;
- ❖ La gestion de l'eau et des déchets.

Des expertises de terrain ont été réalisées sur le site concerné par la DP, notamment un diagnostic écologique avec inventaire habitats-faune-flore et une caractérisation de zone humide. Des études bibliographiques ont été utilisées.

Les pièces du PLUi de la CCPC approuvé le : 10/12/2018 ont été examinées et utilisées.

2. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'analyse de l'état initial de l'environnement est centrée sur le secteur concerné par la Déclaration de projet. L'objectif n'est pas de redresser l'état initial du territoire du Pays du Coquelicot, qui est déjà présenté dans le rapport de présentation du PLUi. On s'attardera plutôt à décrire les principaux enjeux environnementaux du site d'étude. Toutes les thématiques environnementales y sont abordées, avec un approfondissement sur les enjeux majeurs du territoire et les spécificités locales à savoir : la consommation d'espaces, la pollution des sols, la gestion des déchets, l'impact paysager, la gestion de l'eau, les émissions de GES et la biodiversité. A noter que certaines données ne sont pas caractérisables à l'échelle du site, l'échelle communale ou intercommunale est alors utilisée.

La **caractérisation du fonctionnement écologique** du secteur s'appuie sur des éléments bibliographiques et des expertises de terrain. Ces dernières correspondent notamment à des inventaires réalisés par des écologues naturalistes de préciser les enjeux concernant la faune, la flore, les habitats naturels.

I. Synthèse des enjeux environnementaux du secteur

PLUi DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

Le secteur concerné par la DP est actuellement une zone Agricole du règlement graphique du PLUi.

Les destinations et sous destinations suivantes sont autorisées dans la zone A :

- Exploitation agricole et forestière ;
- Logement ;
- Artisanat et commerce de détail : uniquement lorsqu'ils sont le prolongement nécessaire à l'activité agricole et qu'ils permettent la transformation et la vente des produits de l'exploitation.
- Restauration : Uniquement dans le cadre d'un changement de destination pour les bâtiments identifiés
- Hébergement hôtelier et touristique : Uniquement dans le cadre d'un changement de destination pour les bâtiments identifiés, ou lorsqu'ils sont le prolongement nécessaire à l'activité agricole.
- Bureau : uniquement lorsqu'ils sont le prolongement nécessaire à l'activité agricole.

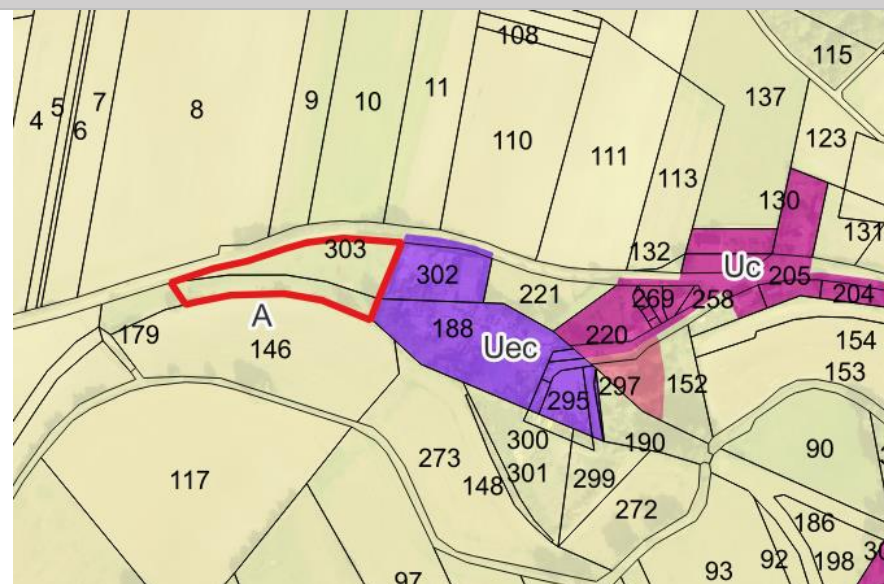


Figure 2 : Règlement graphique du PLUi avant DP (Source : PLUi)

Le site concerné par la DP n'est pas concerné par une prescription du PLUi.

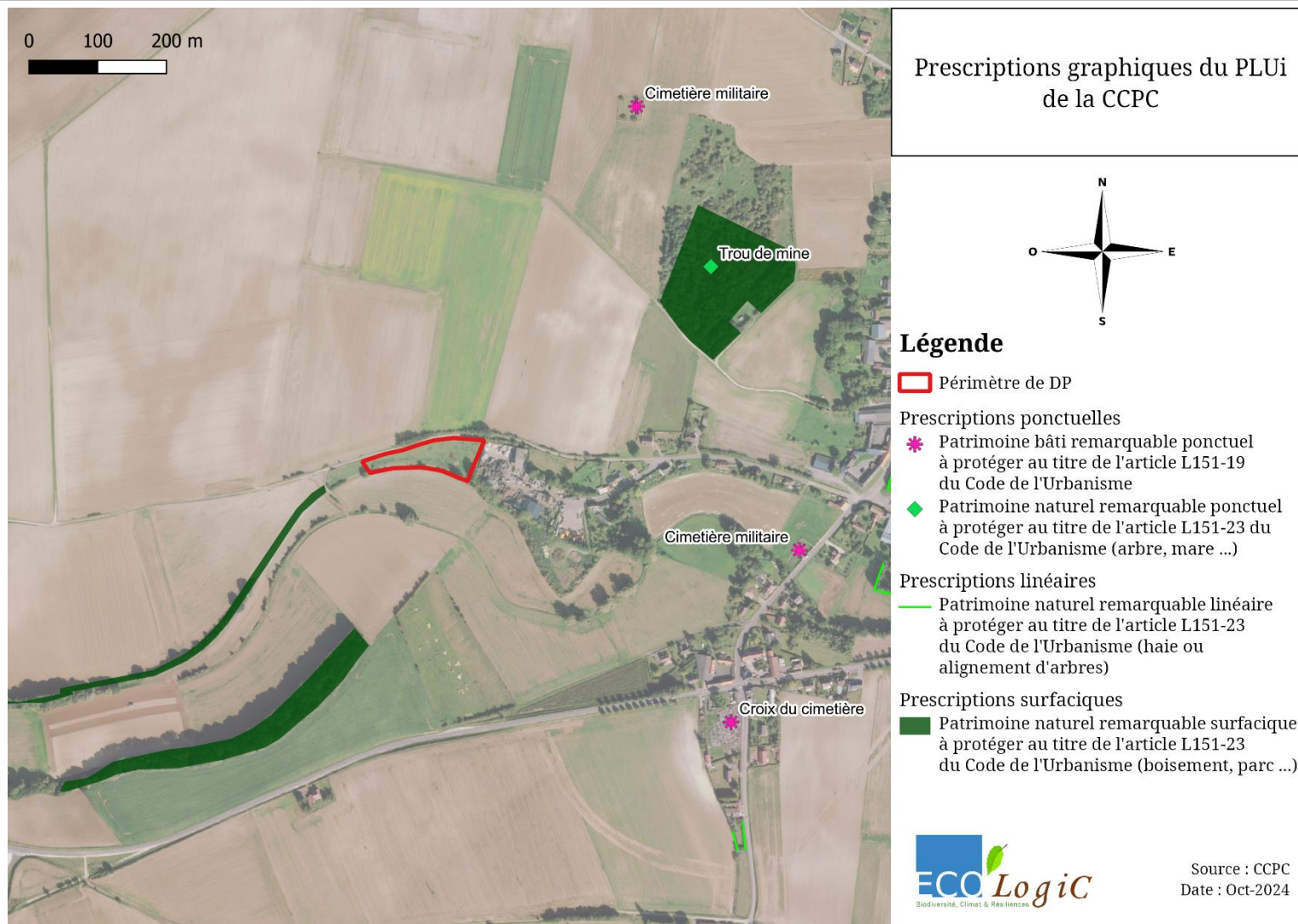


Figure 3 : Carte des prescriptions graphiques du PLUi au niveau du site de projet

TRAME VERTE ET BLEUE, CONSOMMATION D'ESPACES

Réseau hydrographique et Zones à dominante Humide

Le site de projet n'est pas concerné par un cours d'eau, ni une pièce d'eau, ni une zone à dominante humide du bassin Artois-Picardie.

Un fossé se trouve à moins de 100 m au sud du périmètre projet. Ce fossé rejoint la rivière l'**Ancre**, affluent de la Somme.

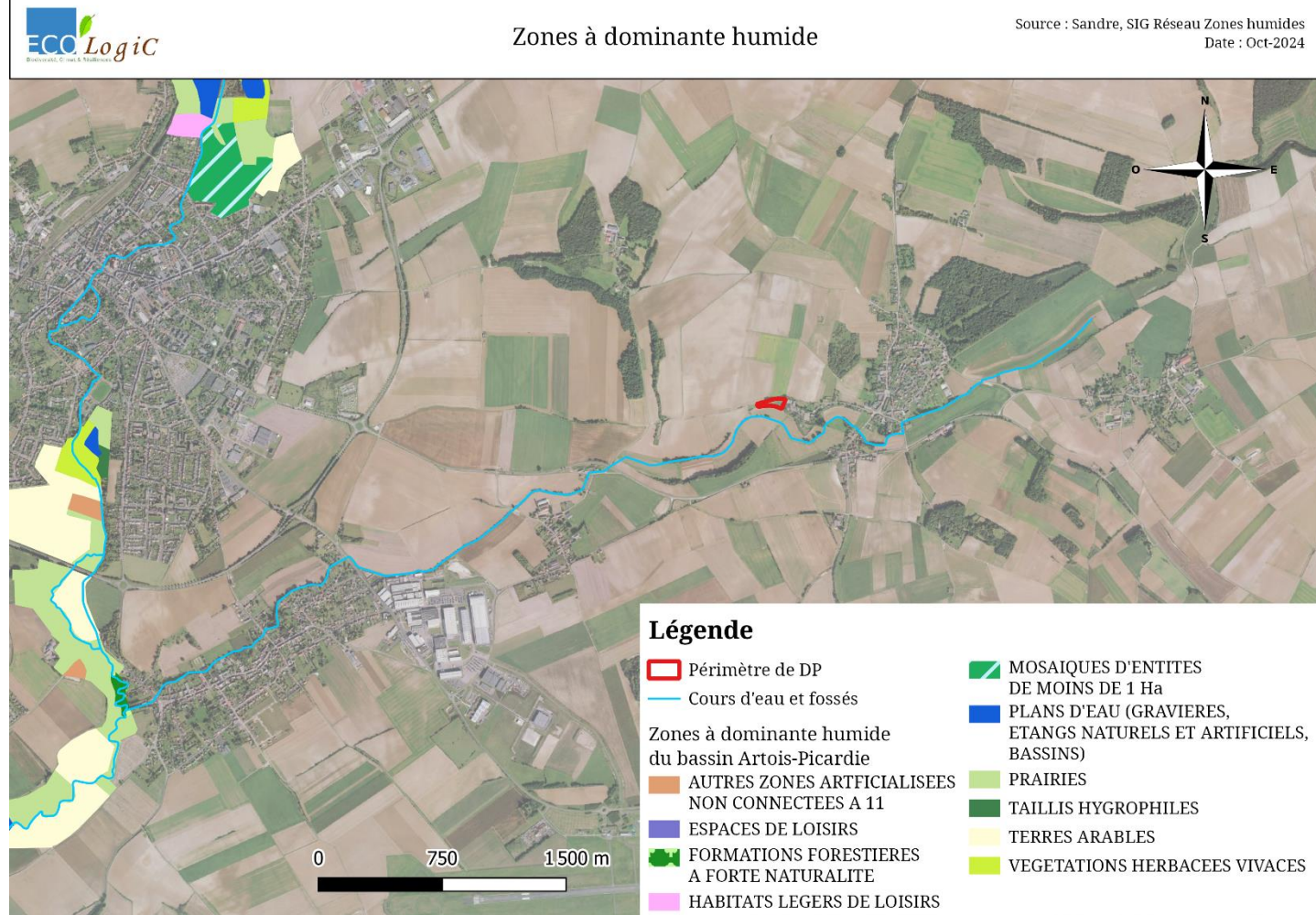
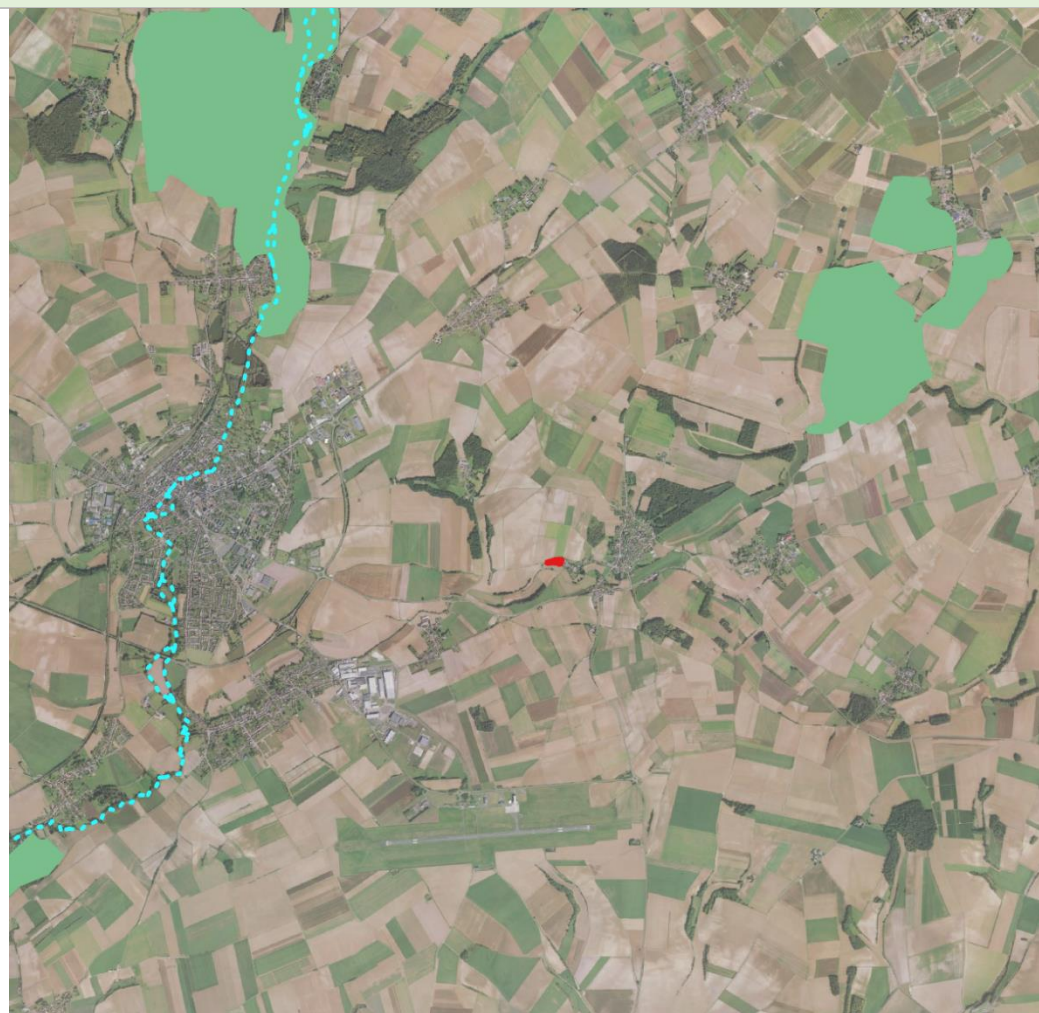


Figure 4 : Carte du réseau hydrographie et des zones à dominante humide

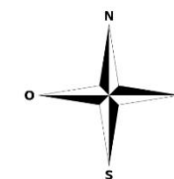
Trame verte et Bleue

Le site concerné par la DP n'est pas inclus dans un réservoir de biodiversité, ni sur le tracé d'un corridor écologique terrestre ou aquatique majeur.

Le site est entouré d'espaces majoritairement agricoles.



Trame Verte et Bleue



Légende

Périmètre de DP

TVB

Corridor écologique aquatique

Réservoirs de biodiversité

Multitrane

0 1 2 km

Source : SRCE
Date : Oct-2024



Figure 5 : Cartographie de la Trame verte et Bleue

Consommation d'espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Bilan de la consommation foncière du Pays du Coquelicot sur la période 1992 – 2010 :

- Une progression importante des zones urbanisées : le solde total est de + 438,4 ha. Le rythme d'urbanisation est donc de 24 ha par an environ sur la période étudiée.
- Un recul des espaces agricoles et des prairies, avec des soldes respectifs de – 311,9 ha et – 303,2 ha.
- Une progression des forêts et milieux semi-naturels : + 174,5 ha.
- Un maintien des marais et surfaces en eau : + 2,2 ha.

Le **diagnostic foncier** de la commune de Fricourt montre que le site concerné par la DP n'avait pas été identifié comme un terrain mobilisable pour urbanisation ou renouvellement urbain. 30 terrains ont été étudiés lors du diagnostic foncier, 13 sont identifiés comme des terrains mobilisables ou densifiables.

La consommation foncière globale prévue par le PLUi du Coquelicot sur la période actuelle est de 96 ha environ les opérations d'ensembles programmées. Sur ces 96 ha, les opérations à vocation habitat ou mixte en représentent 21 ha, et les opérations à vocation économique un peu plus de 75 ha.

PAYSAGES ET PATRIMOINE

Fricourt appartient à l'ensemble paysager du **Pays du souvenir**. Il s'agit d'un territoire d'openfield vallonné où les cimetières militaires, mémoriaux sont omniprésents en tant que points focaux du paysage. Parmi ces derniers domine le mémorial de Thiepval, visible de très loin. Les villages ont été fortement affectés dans leur physionomie d'avant la Grande Guerre et on y trouve une architecture typique de la reconstruction. Le tissu urbain devenu moins dense est aussi marqué par la présence d'habitat pavillonnaire localisé. Des microreliefs historiques ont été façonnés par les combats comme à Ovillers-la-Boiselle (trou de mine). (*PLUi de la CCPC*)

Le paysage rapproché du site est caractérisé par des vues sur les grands ensembles agricoles, grandes cultures et pâturages. Au sud la vue est marquée par la présence d'un fossé et de linéaires arborés.

D'après l'Atlas des patrimoines, le secteur concerné se trouve :

- Dans une commune de présomption de prescriptions archéologiques ;
- En dehors d'un site classé ou inscrit ;
- En dehors d'un périmètre de protection de Monument historique.



ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET TRANSITION ENERGETIQUE

Energie

Aucune donnée ne permet de caractériser les consommations d'énergies et les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du Pays du Coquelicot. Le territoire possède en revanche des potentiels de production d'énergie d'origine éolienne et géothermique importants.

Emissions de GES

Le territoire du Pays du Coquelicot ne dispose pas d'une étude spécifique sur ses émissions de gaz à effet de serre.

Les activités présentes sur le département de la Somme émettent chaque année près de 4,5 millions teqCO₂ soit un ratio de près de 8t/habitant /an.

Agriculture 26% : Les émissions de gaz à effet de serre comptabilisées dans le secteur agricole concernent uniquement les émissions directes liées aux pratiques d'élevage et de culture sur le territoire. Ce secteur représente 26% des émissions sur le territoire

Déchets et eaux usées 4 % : Ce poste compte pour près de 4% des émissions globales. Les émissions de GES liées au traitement des déchets ne comprennent que les émissions générées par la combustion, la fermentation ou les procédés de recyclage des déchets.

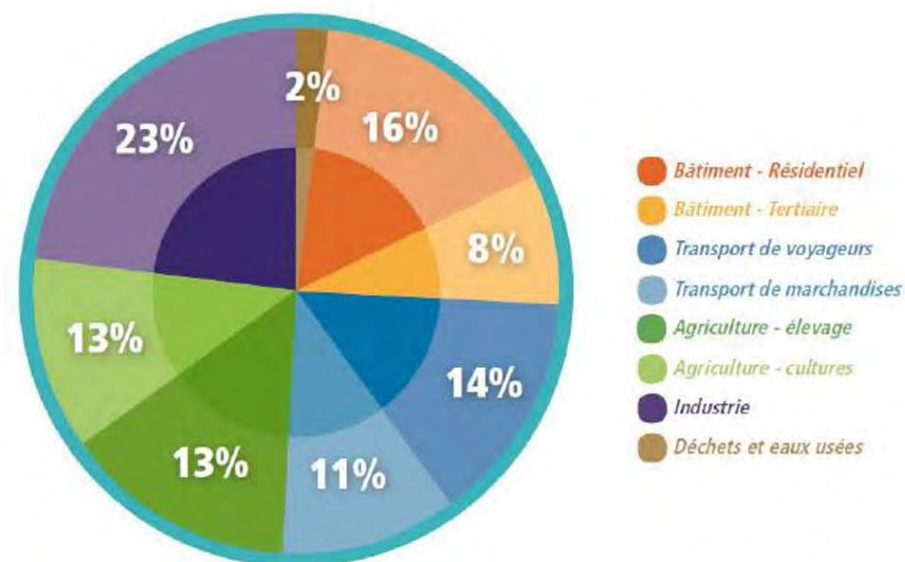


Figure 6 : Diagramme de répartition des émissions de gaz à effet de serre par secteur dans le département de la Somme (sur la base des données de l'Observatoire régional énergie gaz à effet de serre de Picardie, ADEME, 2010) Source : Rapport de présentation

RISQUES ET NUISANCES

Risques d'inondation

Le site concerné par la DP se situe :

- Dans une zone sujette aux inondations de cave (fiabilité MOYENNE) ;
- Dans une zone de nappe sub-affleurante ;
- En dehors d'un Territoire à risque important d'inondation ;
- En dehors d'un zonage de PPRI.

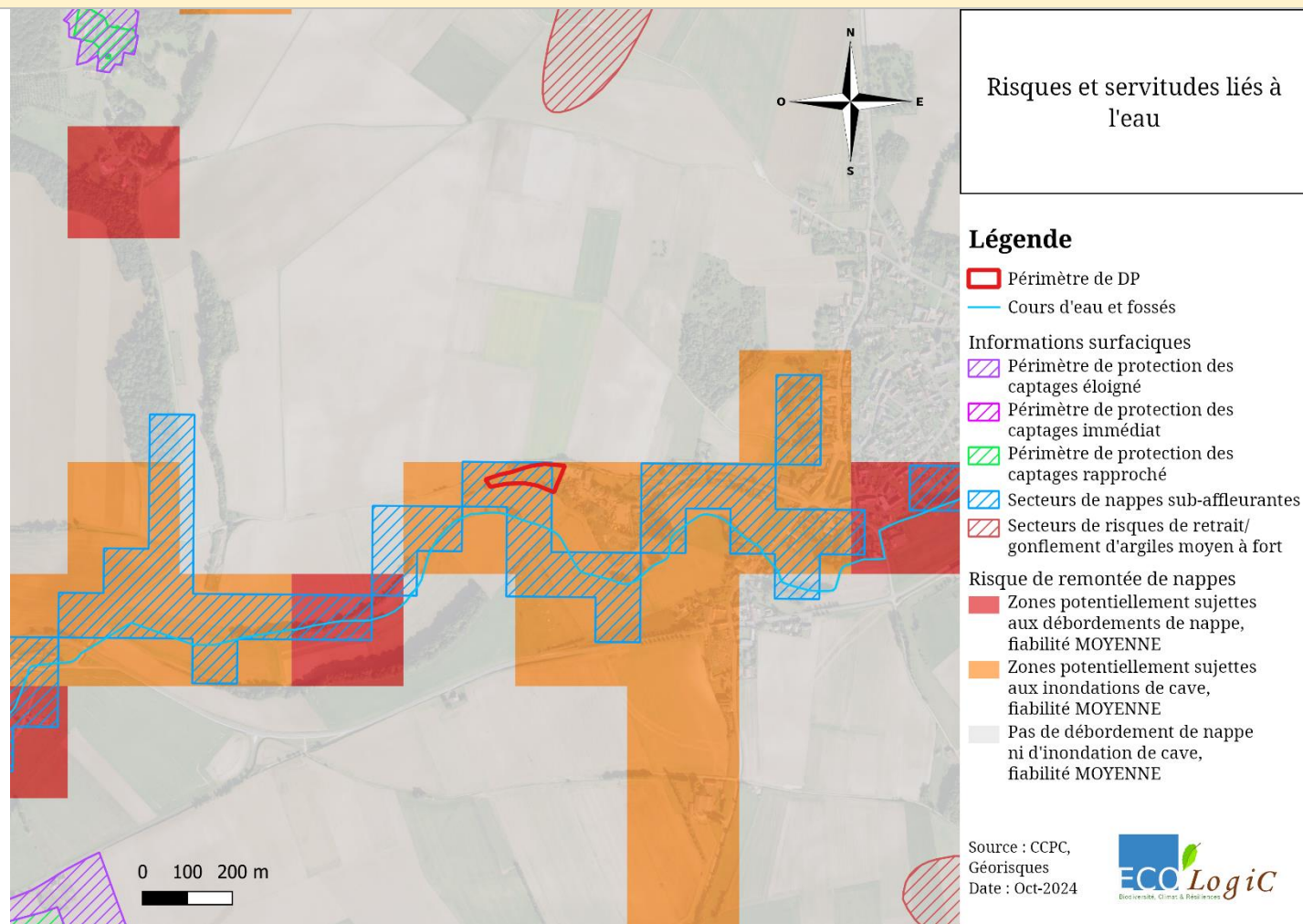


Figure 7 : Carte des risques et servitudes liés à l'eau

Risques technologiques et industriels

Le site d'étude se situe juste à côté du site BASIAS « Fricourt Environnement Recyclage S.A.R.L. (SSP4025903) ». Son activité est : E38.31Z - Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...).

Ce site pollué est aujourd'hui une **ICPE** (Installation classée pour la protection de l'environnement) de catégorie Industrie, Non Seveso : Fricourt Environnement Recyclage. Il s'agit d'un centre expert de la Collecte, du traitement et de la valorisation des déchets.

La DP emportant mise en compatibilité du PLUi vise à créer une extension de cette entreprise.

Source : Géorisques

Autres risques et nuisances

Le site de DP est caractérisé par les risques et nuisances suivantes :

- Une exposition faible aux risque de retrait/gonflement des argiles ;
- Une absence de nuisance sonore particulière ;
- Une qualité de l'air moyenne à bonne, avec des concentrations atmosphériques des principaux polluants de l'air inférieurs aux seuils réglementaires en vigueur

GESTION DE L'EAU ET DES DECHETS

Ressource en eau

La commune de Fricourt a un point de captage sur son territoire.

Le site d'étude n'est pas concerné par ce point de captage, ni par une aire d'alimentation de captage.

Gestion des déchets

Dans le cadre de sa compétence d'élimination des déchets ménagers, la communauté de communes du Pays du Coquelicot met en œuvre 5 collectes différentes :

- Collecte en porte à porte des ordures ménagères ;
- Collecte sélective en porte à porte des déchets valorisables ;
- Collecte en porte à porte des encombrants ;
- Collecte du verre et des journaux et revues dans les colonnes d'apport volontaire ;
- Collecte en déchèteries.

Le registre français des émissions polluantes identifie Fricourt Environnement Recyclage comme une entreprise produisant des déchets dangereux :

Nom	Fricourt Environnement Recyclage		
Adresse	« La Vallée Renard » 13 rue du 8 Mai 1945 80300 Fricourt		
Activité APE	38.32Z - Récupération de déchets triés		

Déchets (T/an)	2010	2011	2012
Production de déchets dangereux	235	314	266

II. Diagnostic écologique

1. Délimitation de l'aire d'étude

L'état initial du milieu naturel du site de projet est réalisé à 3 échelles distinctes :

- **L'aire d'étude immédiate (= site d'étude)** : il s'agit du périmètre concerné par la déclaration de projet. L'AEI fait l'objet d'un inventaire habitats-faune-flore ponctuel ;
- **L'aire d'étude rapprochée** : zone tampon de 50 mètres autour de l'AEI. Des inventaires non systématiques et ciblés sont réalisés dans cette aire d'étude, essentiellement sur l'avifaune ;
- **L'aire d'étude du contexte environnementale** : périmètre de 20 km autour de l'aire d'étude immédiate. Elle permet d'apprécier les différents espaces naturels autour du site d'étude, l'insertion du site dans la trame Verte et Bleue et les potentielles connexions écologiques du site avec ces aires.

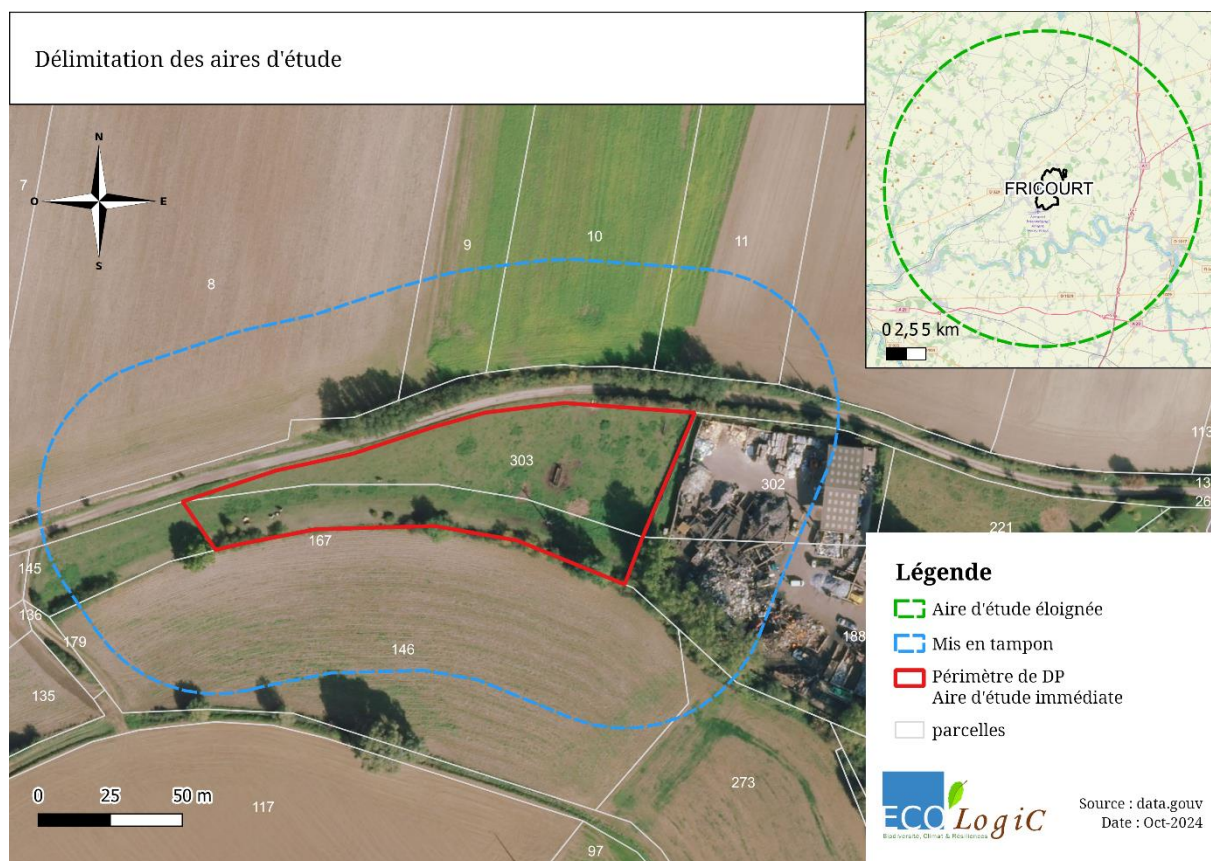


Figure 8 : Carte de délimitation des aires d'étude

2. Zonage du patrimoine naturel

A. Les périmètres réglementaires

Arrêtés préfectoraux de protection de biotope

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope visent à la conservation des habitats des espèces protégées.

Le site n'est pas concerné par un arrêté de protection de Biotope.

Les directives européennes

La commission européenne, en accord avec les Etats membres, a fixé, le 21 mai 1992, le principe d'un réseau européen de zones naturelles d'intérêt communautaire. Ce réseau est nommé Natura 2000. L'objectif de ce réseau écologique est de favoriser le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels sur l'ensemble de l'espace communautaire en instaurant un ensemble cohérent de sites remarquables, appelés « sites Natura 2000 », tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles.

Les sites d'intérêt communautaire sont rassemblés au sein du réseau Natura 2000, qui comporte deux types de sites :

- Les zones spéciales de conservation (ZSC), définies par la Directive Habitat ;
- Les zones de protection spéciale (ZPS), définies par la directive 79/409/CEE dite Directive Oiseaux.

Le site d'étude ne se trouve pas au sein d'un site Natura 2000.

Tableau 1 : Sites Natura 2000 situés dans un rayon de 20 km autour du site de projet

Code	Nom	Type	Distance
FR2212007	Etangs et marais du bassin de la Somme	ZPS	7 km
FR2200357	Moyenne vallée de la Somme	SIC	7 km
FR2200356	Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie	SIC	19 km

Les réserves naturelles

Les réserves correspondent à des zones de superficie limitée créées en vue de la préservation d'une espèce animale ou végétale en voie de disparition ou présentant des qualités remarquables. Leur faible étendue rend leur création plus aisée que celle des parcs naturels.

Les réserves naturelles sont des outils réglementaires de plus en plus utilisés en complément d'autres mesures de protection du patrimoine naturel. Elles concernent aussi bien la faune, la flore, le sol, les eaux, les gisements de minéraux ou de fossiles ou un milieu naturel, en général qui présente une importance particulière de par sa fragilité et sa rareté et qu'il convient donc de soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader.

Le site ne se trouve pas dans le périmètre d'une réserve naturelle.

Les Parc Naturels

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.

Le site d'étude ne se trouve pas dans le périmètre du Parc Naturel Régional.

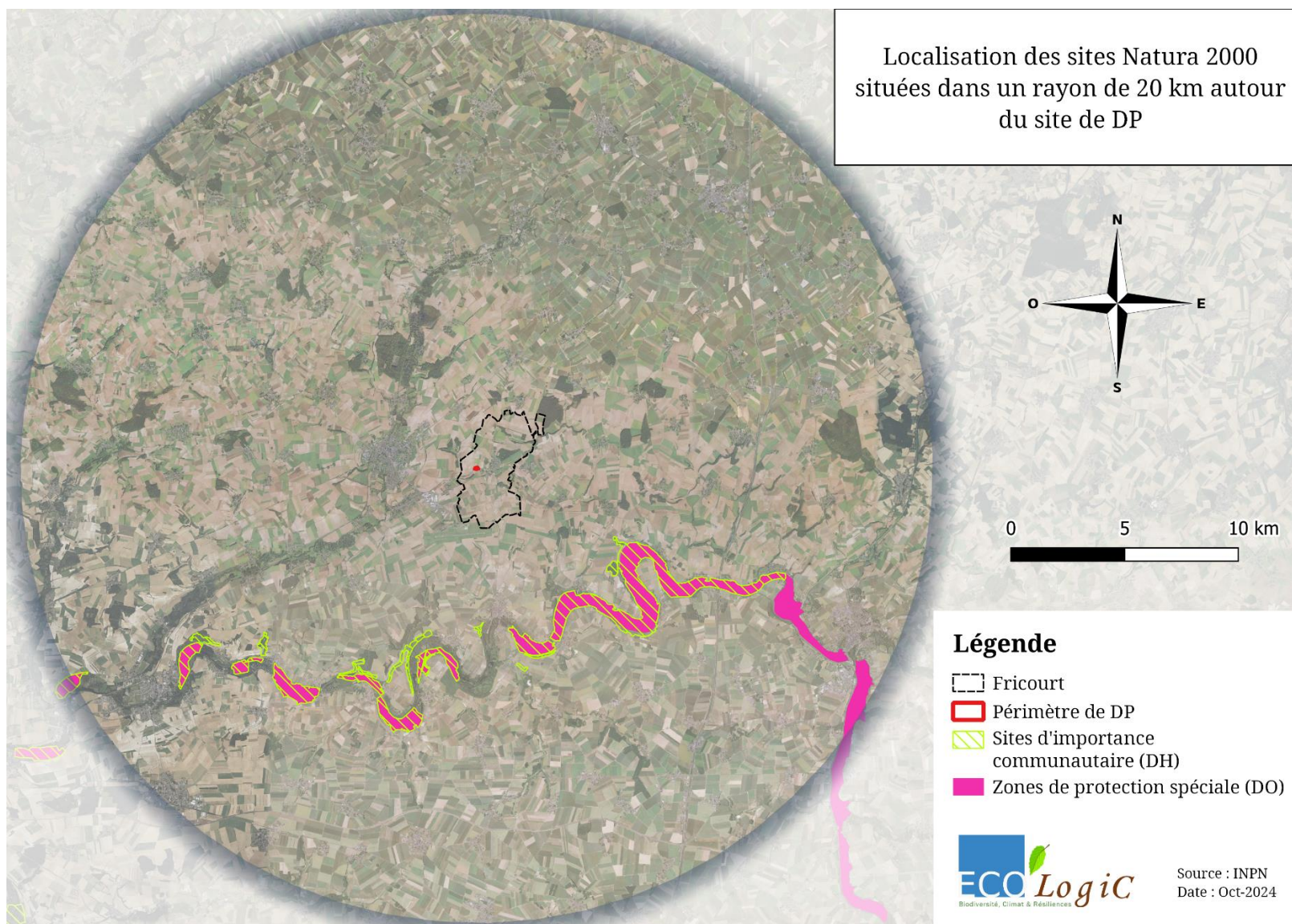


Figure 9 : Carte des sites Natura 2000 situés dans un rayon de 20 km autour du site de projet

B. Les périmètres d'inventaires

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

L'inventaire des **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du ministère de l'Environnement. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France.

Cet inventaire différencie deux types de zone :

- ❖ Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- ❖ Les ZNIEFF de type 2 concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis-à-vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

Le site de projet ne se trouve pas dans une ZNIEFF.

Les Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux

Les Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sont des zones faisant partie d'un inventaire d'espaces remarquables sans contraintes réglementaires.

Le site ne se trouve pas dans une ZICO.

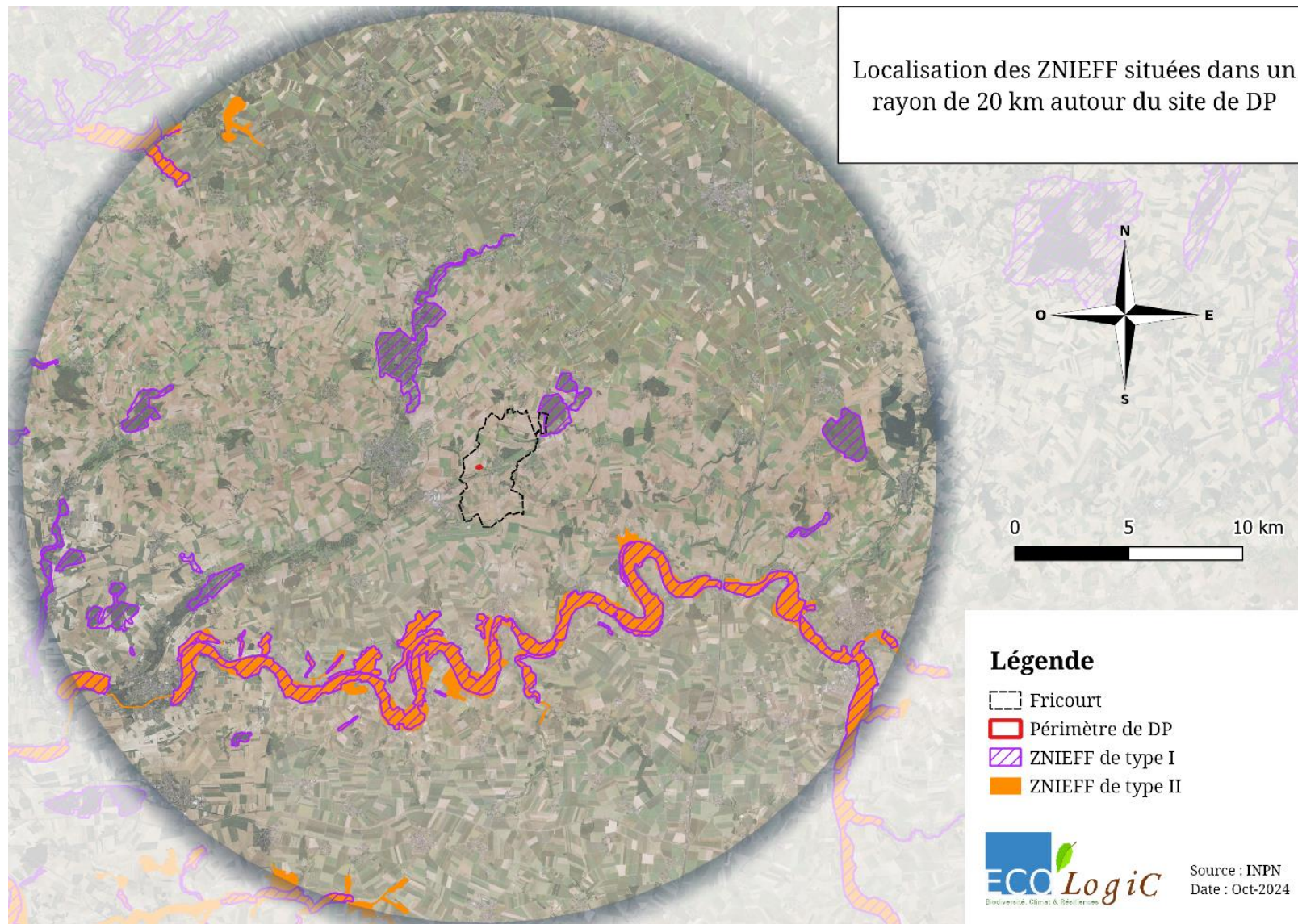


Figure 10 : Carte des ZNIEFF dans un rayon de 20km autour du site de projet

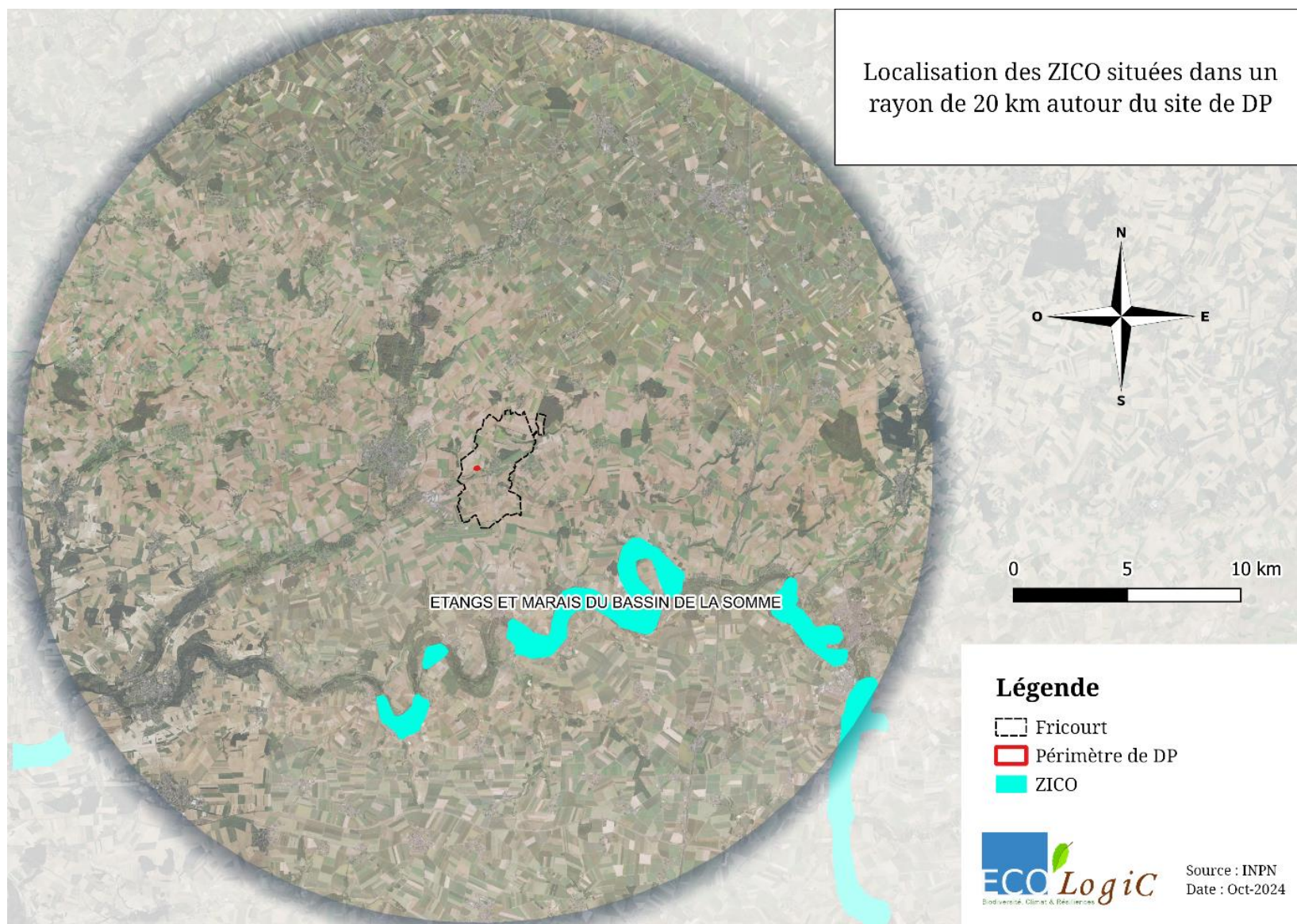


Figure 11 : Carte des ZICO dans un rayon de 20 km autour du site de projet

3. Habitats naturels et anthropiques

A. Mode d'occupation du sol

La majeure partie de l'emprise du site de projet est classé comme un habitat continental à végétation clairsemée, et une petite partie en ourlet. On voit que le site s'insère en continuité de zones bâties et qu'il est entouré de cultures et jardins maraîchers, au nord, au sud et à l'ouest.

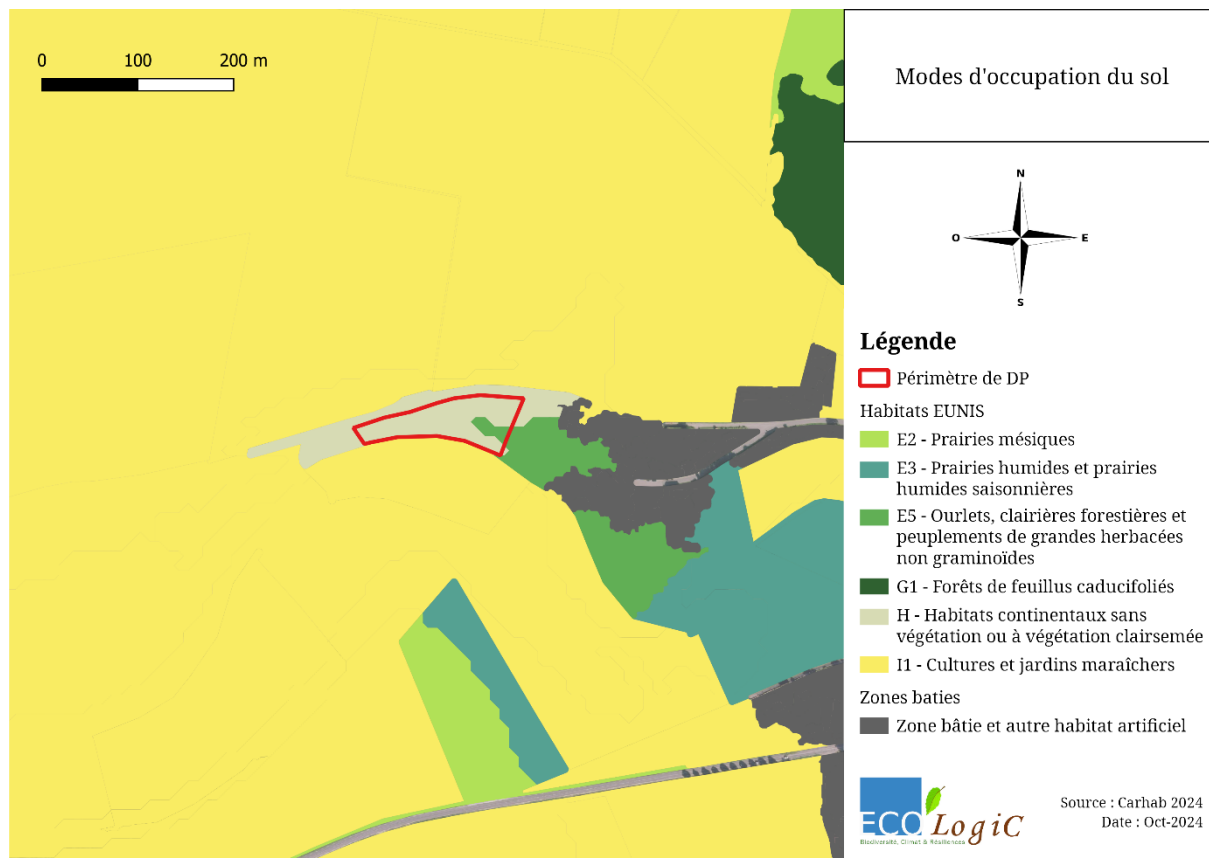


Figure 12 : Carte de l'occupation du sol selon CarHab au niveau du site d'étude

B. Caractérisation des habitats

4 habitats ont été identifiés sur le site d'étude :

Tableau 2 : Liste des habitats présents sur le site

Nom	Code EUNIS	Surface
Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles	E5.11	1336 m ²
Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces	FA.4	394 m ²
Prairies mésiques non gérées	E2.7	3920 m ²
Zones piétinées	H5.6	345 m ²

C. Description des habitats

PRAIRIES MESIQUES NON GEREES (E2.7)

Surface : 3920 m²

Code Cahier Habitats : non concerné



Description sur le site d'étude

Il s'agit d'une prairie d'humidité moyenne dominée par des espèces graminéoïdes et à couvert clairsemé. Cette prairie ne semble ni pâturée, ni fauchée. Toutefois on y trouve des zones de piétinement, des dépôts de terres d'origine anthropique et un stockage de conteneurs liés à l'activité de la déchetterie à l'est. La flore y est très commune et peu diversifiée – on va retrouver des espèces typiques des sols remaniés et il est probable que la zone ait été ensemencée par le passé.

Rôle fonctionnel

Cette prairie est relativement dégradée et ne semble pas supporter une grande diversité floristique. Elle peut toutefois offrir des ressources alimentaires pour la petite faune grâce à son couvert végétal et reste perméable aux déplacements de la faune locale. Cette prairie ne représente pas un habitat d'intérêt écologique majeur en raison de sa faible surface, de dégradations d'origine anthropique

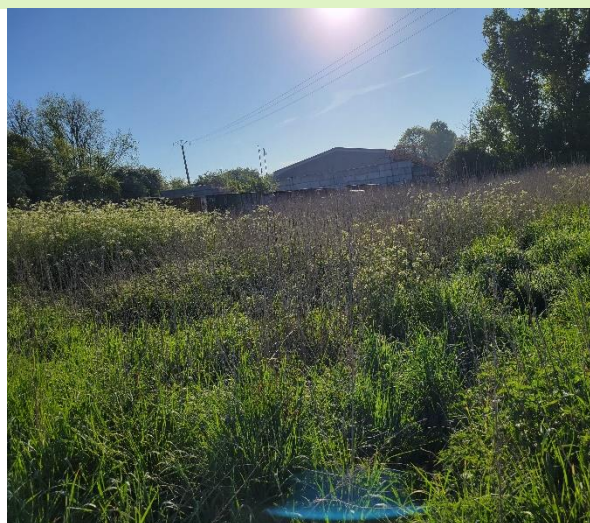
Enjeu de conservation

Très faible	Faible	Moyen	Fort
-------------	--------	-------	------

HABITATS DES PLAINES COLONISEES PAR DE HAUTES HERBACEES NITROPHILES (E5.11)

Surface : 1336 m²

Code Cahier Habitats : non concerné



Description sur le site d'étude

Cet habitat correspond à une partie de la prairie qui est dominée par la Grande ortie (*Urtica dioica*), le Cerfeuil des bois (*Anthriscus sylvestris*), deux espèces nitrophiles et typiques des ourlets préforestiers et des lisières. Le cerfeuil des bois fait aussi souvent partie des végétations générées par des usages anthropiques (prairies amendées, talus, haies, chemins, avec de nombreuses graminées). Cette forte dominance de ces 2 espèces confirme la dégradation et l'eutrophisation des sols de la prairie.

Rôle fonctionnel

Le rôle fonctionnel de cet habitat est semblable à celui de la prairie mésique. A noter qu'il s'agit d'un habitat transitoire entre le milieu ouvert et le milieu fermé. Il ne présente pas un intérêt écologique majeur et sa diversité floristique est très faible.

Enjeu de conservation

Très faible	Faible	Moyen	Fort
-------------	--------	-------	------

HAIES D'ESPECES INDIGENES PAUVRES EN ESPECES (FA.4)

Surface : 394 m²

Code Cahier Habitats : non concerné



Description sur le site d'étude

Une haie assez dense est présente au sud du site. Elle est dominée par des espèces d'arbustes communes comme le Sureau noir (*Sambucus nigra*), l'Aubépine (*Crataegus monogyna*), le prunellier (*Prunus spinosa*) et le rosier des chiens (*Rosa canina*). On y trouve également ponctuellement des arbres isolés (Robinier faux acacia, Frêne). Cette haie ne semble pas entretenue, même si elle a probablement été plantée. Elle est disposée sur une pente abrupte présente entre la prairie au nord et la plaine agricole au sud.

Rôle fonctionnel

Les haies sont des refuges pour la faune en milieu agricole. Elles sont indispensables à la nidification des oiseaux et les insectes y trouvent des ressources nutritives importantes. Une strate herbacée composée de plantes rudérales peut s'y développer. Les haies permettent le déplacement de la faune au sein du territoire. Elles sont très fréquentées par les oiseaux des boisements ouverts tels que la Fauvette à tête noire par exemple.

La haie du site est très favorable à la nidification des oiseaux nichant habituellement assez bas, dans des végétations denses (Fauvette à tête noire, Fauvette grisette, Accenteur mouchet). De plus les haies sont en raréfaction à l'échelle régionale. Il s'agit d'un corridor écologique local qui porte à la fois les fonctionnalités d'alimentation, transit, et reproduction.

Enjeu de conservation

Très faible	Faible	Moyen	Fort
-------------	--------	-------	------



Figure 13 : Carte des habitats du site d'étude

4. Flore

A. Bibliographie

4 espèces d'intérêt patrimonial ont été inventoriées sur la commune de Fricourt d'après le CBNBL, ainsi que 2 espèces exotiques envahissantes. 239 espèces sont recensées au total.

Tableau 3 : Espèces végétales recensées sur la commune de Fricourt (Source : Conservatoire Botanique national de Bailleul (CBNBL), Digital2, consultation communale 2024)

Nom latin	Nom vernaculaire	Obs	Date min	Date max	Nom latin	Nom vernaculaire	Obs	Date min	Date max
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	3	1985	2010	<i>Lathyrus pratensis</i>	Gesse des prés	1	2010	2010
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	2	1985	2010	<i>Lepidium squamatum</i>	Corne-de-cerf écailleuse	1	1985	1985
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	2	1985	2010	<i>Lewinskya gr. affinis</i>	-	3	2010	2010
<i>Adoxa moschatellina</i>	Adoxe musquée	3	1985	2013	<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	2	1985	2010
<i>Aegopodium podagraria</i>	Égopode podagraire	1	1985	1985	<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	2	2010	2010
<i>Aethusa cynapium</i>	Petite ciguë	2	1985	2010	<i>Lolium multiflorum</i>	Ray-grass d'Italie	1	2010	2010
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	1	2010	2010	<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass anglais	2	1985	2010
<i>Agrostis stolonifera</i> var. <i>stolonifera</i>	Agrostide stolonifère (var.)	1	2010	2010	<i>Lotus corniculatus</i> subsp. <i>corniculatus</i>	Lotier corniculé	2	2010	2010
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire ; Alliaire officinale	1	2010	2010	<i>Lysimachia arvensis</i> subsp. <i>Arvensis</i>	Mouron rouge	1	2010	2010
<i>Alopecurus myosuroides</i> subsp. <i>Myosuroides</i>	Vulpin des champs	1	2010	2010	<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sauvage	1	1985	1985
<i>Amblystegium serpens</i>	-	2	2010	2010	<i>Malva sylvestris</i> var. <i>sylvestris</i>	Mauve sauvage (var.)	1	2010	2010
<i>Anemone nemorosa</i>	Anémone des bois	3	1985	2013	<i>Matricaria chamomilla</i>	Matricaire camomille	1	2010	2010
<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile	1	2010	2010	<i>Matricaria discoidea</i>	Matricaire discoïde	2	1985	2010
<i>Anisantha tectorum</i>	Brome des toits	1	2010	2010	<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	2	1985	2010
<i>Anthemis cotula</i>	Camomille fétide	1	2010	2010	<i>Medicago sativa</i> subsp. <i>sativa</i>	Luzerne cultivée	2	2010	2010
<i>Anthriscus sylvestris</i> var. <i>sylvestris</i>	Cerfeuil des bois (var.)	2	1985	2010	<i>Melica uniflora</i>	Mélique uniflore	1	1985	1985
<i>Arabidopsis thaliana</i>	Arabette de Thalius	1	2013	2013	<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle	1	2010	2010
<i>Arenaria gr. serpyllifolia</i>	Sabline à feuilles de serpolet	2	2010	2013	<i>Mercurialis perennis</i>	Mercuriale vivace	1	2010	2010
<i>Argentina anserina</i> subsp. <i>Anserina</i>	Potentille des oies	2	1985	2010	<i>Milium effusum</i>	Millet étalé	3	1985	2013
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	1	2010	2010	<i>Montia arvensis</i>	Montie naine	2	1905	1905
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	2	1985	2010	<i>Odontites vernus</i> subsp. <i>Serotinus</i>	Odontite tardive	1	2010	2010

<i>Arum maculatum</i>	Gouet tacheté	3	1985	2013	<i>Onobrychis viciifolia</i> subsp. <i>Viciifolia</i>	Sainfoin à feuilles de Vesce	1	2010	2010
<i>Atrichum undulatum</i>	-	1	2010	2010	<i>Ononis spinosa</i> subsp. <i>Maritima</i>	Bugrane rampante	1	2010	2010
<i>Avena fatua</i> subsp. <i>fatua</i>	Folle-avoine	1	2010	2010	<i>Origanum vulgare</i> subsp. <i>vulgare</i>	Origan commun	2	1985	2010
<i>Ballota nigra</i>	Ballote noire	1	1985	1985	<i>Orthotrichum anomalum</i>	-	1	2010	2010
<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée commune	1	1985	1985	<i>Orthotrichum diaphanum</i>	-	1	2010	2010
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	2	1985	2010	<i>Oxybasis rubra</i>	Chénopode rouge	1	2010	2010
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	2	1985	2010	<i>Papaver rhoeas</i>	Grand coquelicot	2	1985	2010
<i>Brachypodium rupestre</i> subsp. <i>Rupestre</i>	Brachypode des rochers	1	2010	2010	<i>Persicaria maculosa</i>	Renouée persicaire	1	2010	2010
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	2	1985	2010	<i>Phedimus spurius</i>	Orpin bâtard	1	1985	1985
<i>Brachytheciastrum velutinum</i>	-	1	2010	2010	<i>Phleum nodosum</i>	Fléole noueuse	2	2010	2010
<i>Brachythecium rutabulum</i>	-	3	2010	2010	<i>Picris hieracioides</i> subsp. <i>hieracioides</i>	Picride fausse-épervière	1	2010	2010
<i>Bromopsis erecta</i> subsp. <i>Erecta</i>	Brome dressé	1	2010	2010	<i>Plagiomnium undulatum</i>	-	1	2010	2010
<i>Bromus hordeaceus</i> subsp. <i>Hordeaceus</i>	Brome mou	1	2010	2010	<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	2	1985	2010
<i>Bryonia cretica</i> subsp. <i>Dioica</i>	Bryone dioïque ; Bryone	1	2010	2010	<i>Plantago major</i>	Plantain à larges feuilles	2	1985	2010
<i>Bryum argenteum</i>	-	1	2010	2010	<i>Poa annua</i> subsp. <i>annua</i>	Pâturin annuel	2	1985	2010
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	3	1985	2013	<i>Poa nemoralis</i> subsp. <i>nemoralis</i>	Pâturin des bois	2	1985	2010
<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hérissée	3	1985	2013	<i>Poa pratensis</i> subsp. <i>Angustifolia</i>	Pâturin à feuilles étroites	1	2010	2010
<i>Carex sylvatica</i> subsp. <i>Sylvatica</i>	Laïche des forêts	2	2010	2013	<i>Poa trivialis</i> subsp. <i>trivialis</i>	Pâturin commun	1	2010	2010
<i>Carpinus betulus</i>	Charme commun	3	1985	2010	<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau-de-Salomon multiflore	2	1985	2010
<i>Centaurea gr. jacea</i>	Centauree jacée (groupe)	3	1985	2010	<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	1	2010	2010
<i>Cerastium arvense</i> subsp. <i>arvense</i>	Céaiste des champs	1	2010	2010	<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble	1	2010	2010
<i>Cerastium fontanum</i> subsp. <i>Vulgare</i>	Céaiste commun	2	1985	2010	<i>Porella platyphylla</i>	-	1	2010	2010
<i>Cerastium glomeratum</i>	Céaiste aggloméré	1	2013	2013	<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	2	1985	2010
<i>Chaenorrhinum minus</i> subsp. <i>Minus</i>	Petite linaire	1	2010	2010	<i>Poterium sanguisorba</i>	Petite pimprenelle	1	2010	2010
<i>Chaerophyllum temulum</i>	Cerfeuil penché	1	1985	1985	<i>Primula elatior</i> subsp. <i>Elatior</i>	Primevère élevée	3	1985	2013
<i>Chelidonium majus</i> subsp. <i>majus</i>	Grande chélidoine	1	1985	1985	<i>Primula veris</i> var. <i>veris</i>	Primevère officinale (var.)	1	1985	1985
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	1	2010	2010	<i>Prunus avium</i>	Merisier	1	1985	1985
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	2	1985	2010	<i>Prunus avium</i> var. <i>avium</i>	Merisier sauvage	1	2010	2010

<i>Cirsium vulgare</i> subsp. <i>Vulgare</i>	Cirse commun	2	1985	2010	<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier ; Épine noire	2	1985	2010
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	1	1985	1985	<i>Pseudoscleropodium purum</i>	-	1	2010	2010
<i>Clinopodium vulgare</i> subsp. <i>vulgare</i>	Clinopode commun	1	2010	2010	<i>Ptychostomum capillare</i>	-	1	2010	2010
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	2	1985	2010	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	1	2010	2010
<i>Convolvulus sepium</i>	Liseron des haies	1	1985	1985	<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse	1	1985	1985
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	1	2010	2010	<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	3	1985	2010
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier commun	3	1985	2010	<i>Reseda lutea</i> subsp. <i>lutea</i>	Réséda jaune	2	2010	2010
<i>Crataegus germanica</i>	Néflier	1	1985	1985	<i>Reseda luteola</i>	Réséda des teinturiers	2	1985	2010
<i>Crataegus laevigata</i>	Aubépine à deux styles	3	1985	2013	<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	1	1985	1985
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	2	1985	2010	<i>Rhamnus cathartica</i>	Nerprun purgatif	1	2010	2010
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire	2	1985	2010	<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	1	1985	1985
<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillet croisetie	1	2010	2010	<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs	1	1985	1985
<i>Cryphaea heteromalla</i>	-	1	2010	2010	<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	1	2010	2010
<i>Cymbalaria muralis</i>	Cymbalaire des murs	1	2013	2013	<i>Rubus</i>	Ronce (G)	2	2010	2010
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balais	1	1985	1985	<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleuâtre	1	1985	1985
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	2	1985	2010	<i>Rumex acetosa</i> subsp. <i>acetosa</i>	Grande oseille	1	1985	1985
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	2	2010	2010	<i>Rumex crispus</i>	Patience crépue	2	1985	2010
<i>Dicranella varia</i>	-	1	2010	2010	<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	2	1985	2010
<i>Draba verna</i>	Drave printanière	2	2010	2013	<i>Rumex sanguineus</i>	Patience sanguine	1	2010	2010
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	2	2010	2010	<i>Sagina apetala</i> subsp. <i>Apetala</i>	Sagine apétale	1	2010	2010
<i>Elytrigia repens</i> subsp. <i>Repens</i>	Chiendent commun	2	1985	2010	<i>Sagina procumbens</i>	Sagine couchée	1	1985	1985
<i>Epilobium angustifolium</i>	Épilobe en épi	1	2010	2010	<i>Salix alba</i>	Saule blanc	1	2010	2010
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hérissé	1	2010	2010	<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	3	1985	2010
<i>Epilobium parviflorum</i>	Épilobe à petites fleurs	1	2010	2010	<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	3	1985	2010
<i>Epilobium tetragonum</i> subsp. <i>Lamyi</i>	Épilobe de Lamy	1	2010	2010	<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale	1	1985	1985
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	1	2010	2010	<i>Schedonorus arundinaceus</i>	Fétuque roseau	2	1985	2010
<i>Eryngium campestre</i>	Panicaut champêtre	1	2010	2010	<i>Schistidium crassipilum</i>	-	1	2010	2010
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	1	1985	1985	<i>Scorzoneroide autumnalis</i>	Liondent d'automne	1	2010	2010
<i>Euphorbia amygdaloides</i>	Euphorbe des bois	1	1985	1985	<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrofulaire noueuse	1	1985	1985
<i>Euphorbia exigua</i>	Euphorbe fluette	1	2010	2010	<i>Sedum acre</i>	Orpin âcre	2	2010	2013

<i>Euphorbia helioscopia subsp. helioscopia</i>	Euphorbe réveil-matin	2	1985	2010	<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	2	1985	2010
<i>Euphorbia lathyris</i>	Euphorbe épurge	1	2010	2010	<i>Silene latifolia</i>	Silène à larges feuilles	2	1985	2010
<i>Euphorbia peplus var. peplus</i>	Euphorbe des jardins (var.)	1	2010	2010	<i>Silene vulgaris subsp. Vulgaris</i>	Silène enflé	1	2010	2010
<i>Eurhynchium striatum</i>	-	1	2010	2010	<i>Sinapis arvensis subsp. arvensis</i>	Moutarde des champs	1	2010	2010
<i>Fallopia convolvulus</i>	Renouée faux-liseron	1	2010	2010	<i>Sisymbrium officinale</i>	Sisymbre officinal	1	1985	1985
<i>Ficaria verna</i>	Ficaire fausse renoncule	2	1985	2013	<i>Sonchus arvensis subsp. arvensis</i>	Laiteron des champs	1	2010	2010
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun	2	2010	2010	<i>Sonchus asper subsp. Asper</i>	Laiteron rude	1	2010	2010
<i>Frullania dilatata</i>	-	2	2010	2010	<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher	1	2010	2010
<i>Fumaria officinalis</i>	Fumeterre officinale	2	2010	2013	<i>Stachys sylvatica</i>	Épiaire des forêts	3	1985	2010
<i>Galium aparine subsp. aparine</i>	Gaillet gratteron	2	1985	2010	<i>Stellaria holostea</i>	Stellaire holostée	2	1985	2013
<i>Galium gr. mollugo</i>	Gaillet mollugine (groupe)	3	2010	2010	<i>Stellaria media</i>	Stellaire intermédiaire	1	1985	1985
<i>Galium odoratum</i>	Aspérule odorante	1	2013	2013	<i>Symphoricarpos albus var. laevigatus</i>	Symphorine blanche (var.)	1	1985	1985
<i>Geranium columbinum</i>	Géranium colombin	1	1985	1985	<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie commune	2	2010	2010
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	1	2010	2010	<i>Taraxacum sect. Ruderalia</i>	Pissenlit (section)	1	2010	2010
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	1	2010	2010	<i>Thamnobryum alopecurum</i>	-	1	2010	2010
<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées	1	2010	2010	<i>Tilia x europaea</i>	Tilleul de Hollande	1	2010	2010
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	4	1985	2013	<i>Torilis japonica subsp. Japonica</i>	Torilis du Japon	2	1985	2010
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune	3	1985	2010	<i>Tortula muralis</i>	-	1	2010	2010
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	3	1985	2010	<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	2	2010	2010
<i>Grimmia pulvinata</i>	-	1	2010	2010	<i>Trifolium campestre</i>	Trèfle des champs	2	2010	2010
<i>Hedera gr. helix</i>	Lierre grimpant (groupe)	2	1985	2010	<i>Trifolium dubium</i>	Trèfle douteux	1	2010	2010
<i>Hemerocallis fulva</i>	Hémérocalle fauve	1	1985	1985	<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	1	1985	1985
<i>Heracleum sphondylium subsp. Sphondylium</i>	Berce commune	2	2010	2010	<i>Trifolium repens var. repens</i>	Trèfle blanc (var.)	2	1985	2010
<i>Heracleum sphondylium var. sphondylium</i>	Berce commune (var.)	1	1985	1985	<i>Tripleurospermum inodorum</i>	Matricaire inodore	1	2010	2010
<i>Holcus lanatus subsp. lanatus</i>	Houlque laineuse	1	2010	2010	<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	2	1985	2010
<i>Homalothecium lutescens</i>	-	1	2010	2010	<i>Urtica dioica subsp. dioica</i>	Grande ortie	2	1985	2010
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon grimpant	2	1985	2010	<i>Valerianella locusta f. locusta</i>	Mâche potagère (f.)	1	2010	2010
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Jacinthe des bois	3	1985	2013	<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc	1	1985	1985

<i>Hypericum hirsutum</i>	Millepertuis hérissé	1	2010	2010	<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	1	2010	2010
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	1	2010	2010	<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs	2	1985	2010
<i>Hypnum cupressiforme</i> var. <i>cupressiforme</i>	-	4	2010	2010	<i>Veronica gr. hederifolia</i>	Véronique à feuilles de lierre	1	2013	2013
<i>Jacobaea vulgaris</i> subsp. <i>Vulgaris</i>	Séneçon jacobée	1	2010	2010	<i>Veronica hederifolia</i>	Véronique à feuilles de lierre	1	1985	1985
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	1	2010	2010	<i>Veronica montana</i>	Véronique des montagnes	1	2010	2010
<i>Kindbergia praelonga</i>	-	3	2010	2010	<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	2	1985	2010
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs	2	2010	2010	<i>Veronica sublobata</i>	Véronique des bois	1	1985	1985
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole	1	2010	2010	<i>Vicia cracca</i>	Vesce à épis	1	2010	2010
<i>Lamium album</i>	Lamier blanc	3	1985	2013	<i>Vicia gr. sativa</i>	Vesce cultivée (groupe)	1	1985	1985
<i>Lamium amplexicaule</i>	Lamier embrassant	2	2010	2013	<i>Vinca minor</i>	Petite pervenche	2	1985	2013
<i>Lamium galeobdolon</i>	Lamier jaune	3	1985	2013	<i>Viola arvensis</i>	Pensée des champs	1	2010	2010
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	2	1985	2010	<i>Viola reichenbachiana</i>	Violette de Reichenbach	3	1985	2013
<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>communis</i>	Lampsane commune	2	1985	2010					

■ : Espèces d'intérêt patrimonial ; ■ : espèces exotiques envahissantes

B. Inventaires

31 espèces ont été inventoriées sur le site d'étude.

Tableau 4 : Liste des espèces floristiques inventoriées sur le site

Nom latin	Nom français	Indigénat	Rareté HDF	LR HDF	DIR. HFF	Protection nationale	Protection régionale	CITES	Dét. ZNIEFF	EEE
<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Cerfeuil des bois	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	pp	N
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N

<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	pp	N
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées	Z	CC	NAa	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Lamium album</i>	Lamier blanc	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune	I	C	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Plantago major</i>	Plantain à larges feuilles	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Z;C	C	#	Non	Non	Non	Non	Non	A
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	I	C	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	#	#	#	Non	Non	Non	Non	#	#
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Silene latifolia</i>	Silène à larges feuilles	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit (G)	0	P	0	0	0	0	0	0	0
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Urtica dioica</i>	Grande ortie	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Valerianella locusta</i>	Mâche potagère	I	C	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Veronica hederifolia</i>	Véronique à feuilles de lierre	I	C?	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	Z	CC	NAa	Non	Non	Non	Non	Non	N

Légende : Statut d'indigénat : Indigène (I) ; Cultivé (C) ; Eurynaturalisé (Z) ; **Rareté** : Très commun (CC) ; Commun (C) ; Présente (P) ; **Liste Rouge (LR)** : Préoccupation mineure (LC), Non applicable car taxon Naturalisé (NAa) ; **Espèce végétale exotique envahissante (EVEE)** : Avérée (A), Potentielle (P), Non (N).

SYNTHESE FLORE

La flore inventoriée sur le site d'étude est très commune. Il s'agit d'espèces n'ayant pas d'exigences écologiques particulières.

- Aucune espèce protégée, menacée ou déterminante de ZNIEFF n'a été inventorié ;
- Aucune espèce d'intérêt patrimonial n'est présente sur ce site à la date de passage ;
- 1 espèces exotique envahissante : le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) ;

Les enjeux sont **faibles**.



Photo 1 : Robinier faux-acacia (C. Delnatte)

Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) est un arbre originaire d'Amérique du nord qui a été importé initialement pour l'utilisation de son bois très résistant. Le Robinier faux-acacia est un arbre portant des rameaux épineux et pouvant atteindre 30 m de hauteur. Son écorce, de couleur gris-brun, est profondément crevassée. Ses feuilles sont composées, imparipennées (nombre impair de folioles). Les fleurs sont blanches, très parfumées, regroupées en longues grappes très attractives pour les pollinisateurs. Les fruits sont des gousses plates.

Cet arbre pionnier à croissance rapide s'installe préférentiellement sur les zones ouvertes, les milieux pauvres ou récemment perturbés. Le Robinier faux-acacia croît en pleine lumière, il est résistant à la sécheresse et s'établit sur des sols bien drainés. On le trouve dans les zones urbaines et au niveau des réseaux de transport. En contexte naturel, il est présent dans les zones alluviales, les pelouses, les lisières forestières et les clairières.

Sa première observation dans les Hauts-de-France date de 1805.

L'arbre produit de nombreuses graines qui lui permettent de coloniser rapidement le milieu. Il est également capable de se reproduire très efficacement de façon végétative : il s'étend rapidement par rejet de souche et drageonnement et forme parfois des bosquets relativement denses.

L'espèce représente un enjeu moyen sur le site car il est a été planté comme arbre d'alignement et il ne semble pas coloniser particulièrement le milieu. Il n'est pas forcément nécessaire d'abattre les sujets existants dans la mesure où ils représentent un intérêt pour les insectes pollinisateurs. Une surveillance de sa colonisation est fortement recommandée.

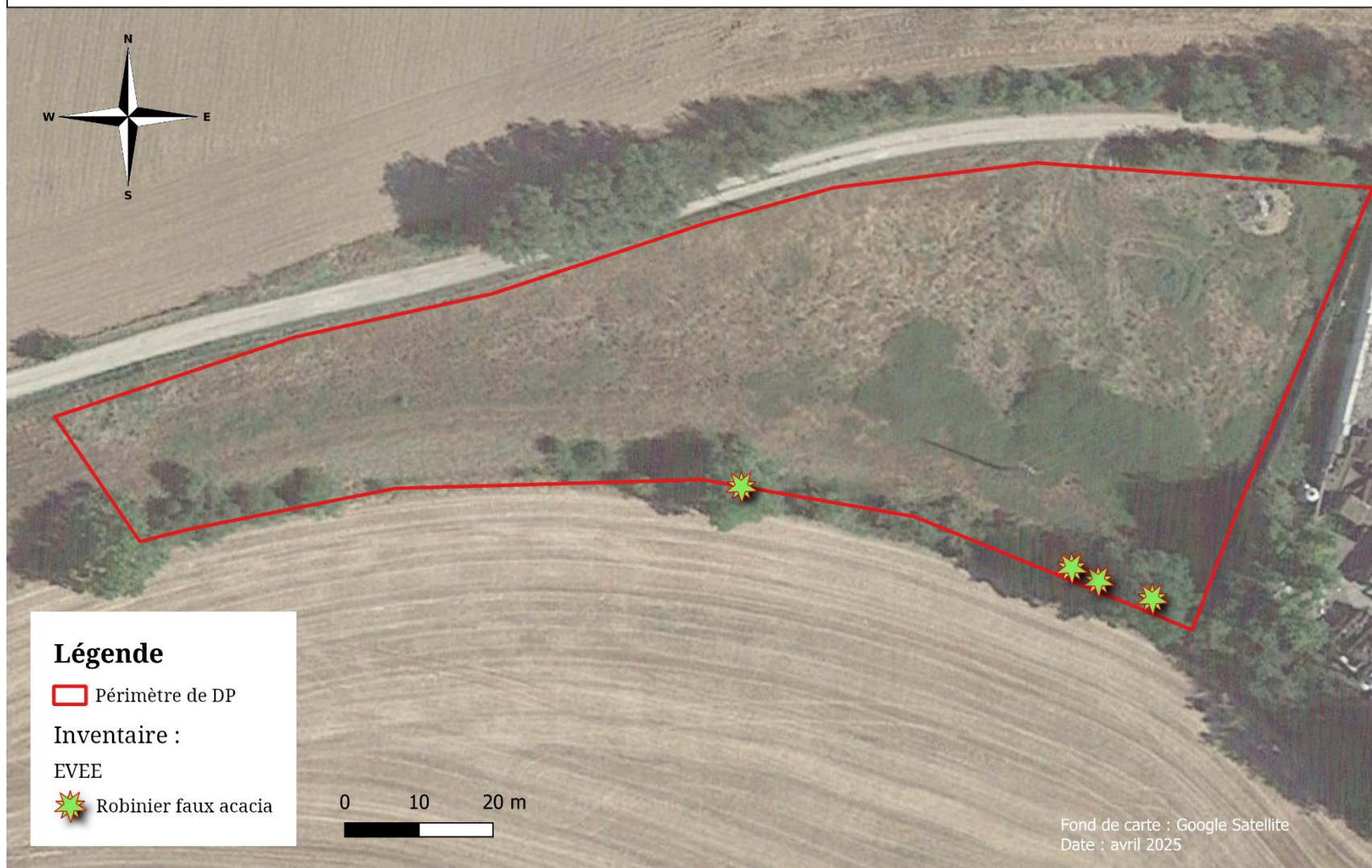


Figure 14 : Carte des EVEE

5. Faune

A. Avifaune

- Bibliographie

Tableau 5 : Espèces d'oiseaux recensées sur la commune du Fricourt (source : ClicNat, Picardie nature, 2024)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR HDF	Période d'observation	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR HDF	Période d'observation
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	LC	2017	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	NT	2012
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	VU	2012	Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	VU	2012
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LC	2012 - 2017	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC	2012 - 2017
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	VU	2012	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC	2012
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	VU	2012 - 2020	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LC	2012
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC	2018 - 2022	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC	2012 - 2017
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	NT	2024	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	VU	2012 - 2017
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	2012 - 2022	Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	VU	2012
Espèce sensible	<i>Espèce sensible</i>	VU	2014 - 2023	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC	2012
Espèce sensible	<i>Espèce sensible</i>	LC	2022	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC	2022
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC	2012 - 2017	Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	LC	2012
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	LC	2012 - 2017	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC	2012
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	NT	2012 - 2018	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC	2012 - 2017
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC	2012 - 2017	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC	2012
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	VU	2012	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC	2012
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LC	2012	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LC	2012
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	LC	2012	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	LC	2012
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	LC	2014	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	LC	2012
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	NT	2012	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC	2012 - 2017
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	VU	2000	Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	NT	2012

Légende : Préoccupation mineure (LC), Quasi-menacé (NT), Vulnérable (VU)

La plupart des espèces recensées sur la commune sont fréquemment rencontrées en milieux agricoles et urbains. Considérant le contexte du site de projet, il est tout à fait possible d'y rencontrer chacune de ces espèces. (Les espèces dites « sensibles » ne sont pas communiquées sur le site de Picardie Nature afin de protéger ces espèces).

- **Inventaires**

15 espèces ont été inventoriées sur le site d'étude.

Tableau 6 : avifaune inventoriée sur le site d'étude

Nom scientifique	Nom Vernaculaire	LR Nicheur HDF	LR Nicheur France	Rareté Picardie	Protection Nationale	Dét. ZNIEFF Picardie	BERNE	BONN	CITES	Statut ZE	Enjeux
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	VU	NT	TC		Oui	BelII			Nn	Faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	LC	TC						Nn	Négligeable
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	LC		PIII		BelI			Npo	Faible
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	NT	NT	C	PIII		BelI	BolI	CII	Nn	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	TC	PIII		BelII			Npo	Faible
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	VU	VU		PIII	Oui	BelI			Npr	Fort
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	NT	LC	TC	PIII		BelI			Npo	Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	LC	TC	PIII		BelI			Npo	Faible
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	LC	LC	C			BelII			Nn	Négligeable
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	LC		PIII		BelI			Npo	Faible
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	LC	TC	PIII		BelI			Npo	Faible
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	LC	TC	PIII		BelI			Npr	Faible
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	LC	LC	TC	PIII	Oui	BelI			Npr	Moyen
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	LC	TC	PIII		BelI			Npo	Faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	LC	TC			BelII			Npr	Négligeable

Légende : Liste rouge (LR) : Préoccupation mineure (LC), Quasi menacé (NT), Vulnérable (VU) ; **Rareté Picardie (2009) :** Commun (C), Très commun (TC) ; **Protection Nationale :** (PIII) : Espèce (tout stade), son aire de repos et aire de reproduction strictement protégée nationalement par l'article 3 de l'arrêté du 20 octobre 2009. **Dét. ZNIEFF :** Espèce déterminante de ZNIEFF en région Picardie ; **BERNE : BelI :** espèces de la faune strictement protégées, **BelII :** espèces de la faune protégées dont l'exploitation est réglementée ; **BONN : BolI :** espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriés ; **CITES : CII :** espèces vulnérables dont le commerce est strictement réglementé ; **Statut sur la zone d'étude (ZE) :** Nicheur possible (Npo) ; Nicheur probable (Npr) ; Nicheur certain (Nc) ; Non nicheur (Nn)



Photo 2 : Linotte mélodieuse ©F. Jiguet

La **Linotte mélodieuse** (*Linaria cannabina*) appartient à la famille des fringillidés. Ce passereau est une espèce nicheuse des milieux semi-ouverts en plaine ou à la montagne. Elle occupe en particulier les landes, les grandes coupes forestières, les jeunes plantations de conifères, les zones agricoles bocagères et les friches, ainsi que les jardins et les parcs. Elle s'alimente principalement de semences de petite taille récoltées sur le sol, plus rarement sur les épis ou les plantes séchées. Les invertébrés sont également consommés, surtout en période de reproduction. Le nid est soigneusement dissimulé, souvent construit dans un jeune conifère ou un buisson d'épineux dense. De taille modeste, il est composé de branchettes très fines, d'herbes sèches, de tiges et de mousse.

La Linotte mélodieuse est une espèce menacée et protégée. Elle est considérée comme étant vulnérable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs des Hauts-de-France. Elle est également protégée par l'annexe II de la convention de Berne. L'espèce niche probablement dans la haie au sud du site : un couple y a été observé dans cet habitat qui leur est favorable, en pleine période de reproduction.



Photo 3 : Fauvette grisette ©F. Jiguet

La **fauvette grisette** (*Sylvia communis*), petit passereau insectivore, fait partie de la famille des Sylviidés. Cette espèce migratrice est présente dans nos régions de mars à septembre et fréquente les milieux ouverts avec des strates arbustives clairsemées et des strates herbacées assez denses. La Fauvette grisette affectionne les zones broussailleuses, les coteaux calcaires, les bocages, les jeunes plantations etc. Par conséquent, on l'observe le plus souvent dans les friches, les parcs et les milieux bocagers. La surface de la strate herbacée du milieu qu'elle occupe aura directement un impact sur son succès reproducteur. Concernant la fabrication du nid, celui-ci est installé dans la partie basse des arbustes ou dans les herbes hautes (buissons touffus). Les populations de Fauvette grisette semblent se stabiliser au cours de ce dernier siècle, après avoir subi un fort déclin, comme de nombreuses espèces d'oiseaux nicheurs d'Europe.

C'est une espèce assez commune dans la région mais son habitat se réduit et se morcelle, rendant les zones propices à sa nidification de plus en plus rare. C'est pourquoi la Fauvette grisette est protégée par l'annexe II de la convention de Berne, ce qui fait d'elle une espèce patrimoniale. L'espèce niche également de façon probable dans la haie au sud du site : un couple y a été observé dans cet habitat qui leur est favorable, en pleine période de reproduction.

SYNTHESE AVIFAUNE

15 espèces d'oiseaux ont été inventoriées dans l'aire d'étude. Parmi ces espèces :

- 11 sont protégées au niveau national ;
- 2 sont menacées et 2 sont quasi-menacées en tant que nicheurs en région HDF ;
- 3 sont déterminantes de ZNIEFF en région Picardie.

La plupart des espèces sont très communes sur le territoire, mais les statuts de rareté datent de 2009 et sont indisponibles pour certaines espèces. Il s'agit d'un cortège avifaunistique plutôt généraliste, avec quelques espèces des milieux agricoles et des milieux semi-ouverts (complexe de haies, prairies, petits boisements, bocage).

On note que 11 espèces sont potentiellement nicheuses sur le site d'étude, notamment dans la haie située au sud. 2 espèces représentent des enjeux significatifs sur le site, puisqu'elles sont protégées et menacées ou d'intérêt patrimonial et nicheurs probables :

- La Fauvette grisette – enjeu **moyen** ;
- La Linotte mélodieuse – enjeu **fort**.

Les autres espèces représentent des enjeux négligeables à faibles.

Les enjeux concernant l'avifaune sont globalement **faibles**, sauf pour 2 espèces, et sont concentrées sur les habitats arborés et arbustifs.

Points de contacts des espèces d'oiseaux protégées et/ou menacées - Fricourt

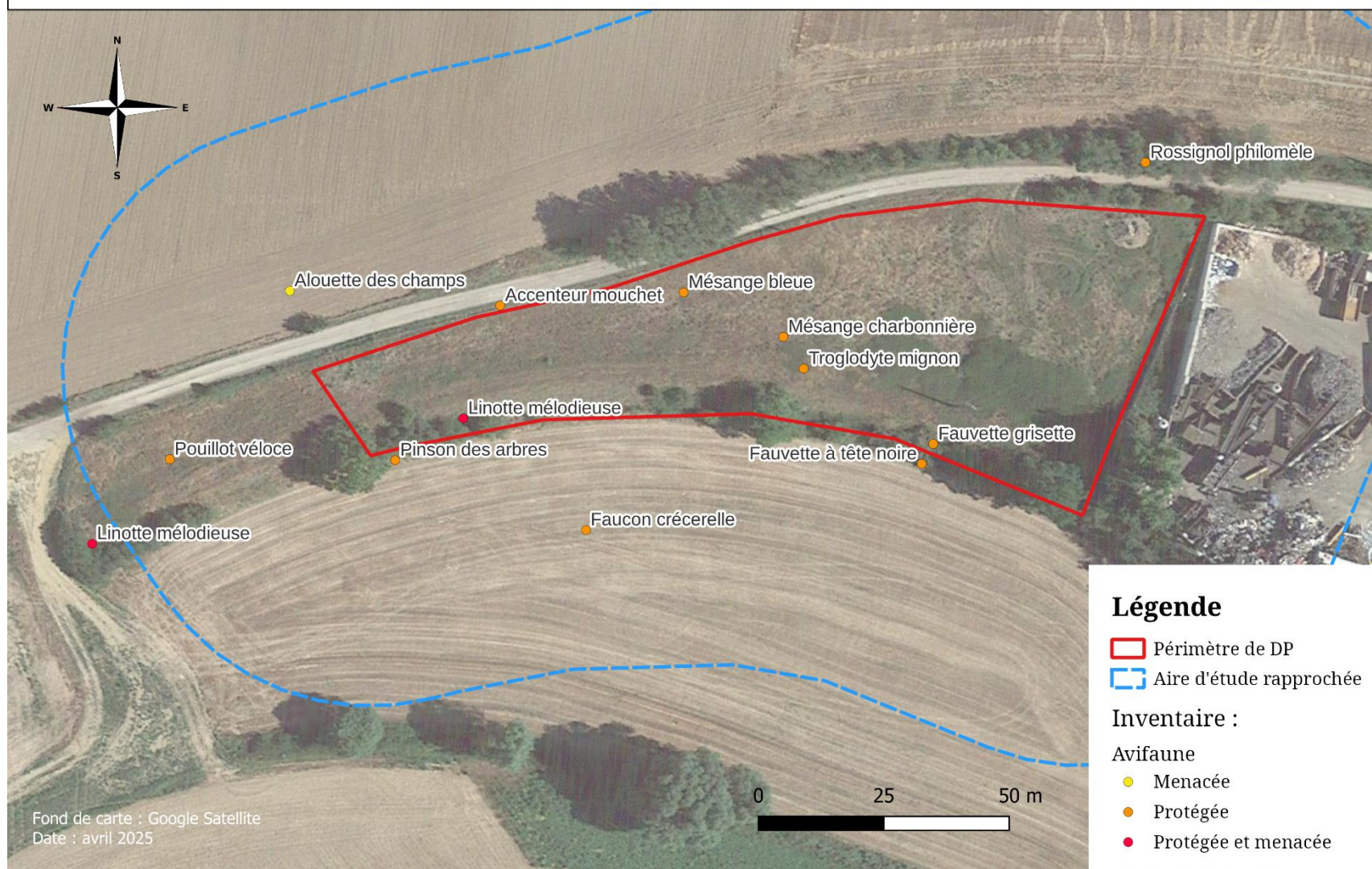


Figure 15 : Carte des points de contacts des espèces d'oiseaux protégées et/ou menacées

B. Mammifères (hors chiroptères)

• Bibliographie

9 espèces de mammifères sont recensées sur la commune de Fricourt. Il s'agit d'espèces communes et fréquemment rencontrés en milieu agricole.

Tableau 7 : Espèces de mammifères recensées sur la commune du Fricourt (source : ClicNat, Picardie nature, 2024)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Menace	Période d'observation
Blaireau d'Europe	<i>Meles meles</i>	LC	2024
Chevreuril européen, Chevreuril	<i>Capreolus capreolus</i>	LC	2012 - 2016
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	LC	2000 - 2019
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	LC	2015 - 2020
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	LC	2019 - 2020
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	-	2018
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	LC	2015
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	LC	2018

Légende : Préoccupation mineure (LC)

• Inventaires

2 espèces ont été inventoriées sur le site. La prairie et la haie sont favorables aux petit mammifères.

Tableau 8 : Espèces de mammifères inventoriées sur le site d'étude

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Liste Rouge Picardie	Liste Rouge France	Rareté Picardie	Protection Nationale	Directive Habitat	Déterminant ZNIEFF Picardie	BERNE	BONN	CITES
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	LC	NT	TC	Non	Non	Non	-	-	-
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	LC	LC	-	Non	Non	Non	-	-	-

Légende : Préoccupation mineure (LC), Quasi-menacée (NT) ; **Rareté** : Très commun (TC)

Ces deux espèces sont très communes en milieu agricole. Le site est propice à la construction de terriers pour ces 2 espèces.

L'enjeu est **faible**.

C. Chiroptères

- **Bibliographie**

1 seule espèce de chauves-souris est recensée sur la commune de Fricourt d'après ClicNat, mais la donnée n'est pas publique puisqu'il s'agit d'une espèce sensible.

- **Inventaires**

Aucune prospection nocturne n'a été menée sur le site d'étude.

La haie est favorable au déplacement des chiroptères et la prairie est un territoire de chasse potentiel. Aucun gîte potentiel n'a été repéré sur le site, en effet on y trouve peu d'arbres et ceux-ci ne sont pas favorables au gîte : aucune cavité arboricole présente, aucun décollement d'écorce.

D. Herpétofaune

- **Bibliographie**

Aucune espèce recensée sur la commune de Fricourt. Voici les 7 espèces inventoriées sur les communes limitrophes de Fricourt :

Tableau 9 : Espèces d'amphibiens et de reptiles recensées sur la commune du Fricourt (source : ClicNat, Picardie nature, 2024)

Groupe	Nom vernaculaire	Nom latin	Menace en Picardie	Période d'observation
Amphibiens	Couleuvre à collier	<i>Natrix helvetica</i>	LC	2011 - 2022
	Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	LC	2018
	Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	-	2022 - 2024
	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	LC	2020
	Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>	DD	1972 - 2021
Reptiles	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	LC	2014 - 2022
	Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	LC	2019 - 2022

Légende : **Menace** : Préoccupation mineure (LC), Données manquantes (DD)

Pour rappel, toutes les espèces d'amphibiens et de reptiles sont strictement protégées en France.

- **Inventaires**

Aucune espèce n'a été inventoriée sur le site d'étude. Il n'est pas particulièrement propice aux amphibiens et aux reptiles. En effet il comprend peu de micro-habitats et aucun habitat humide ou aquatique.

E. Entomofaune

• Bibliographie

Peu d'espèces sont recensées sur la commune de Fricourt : 26 au total. Il s'agit d'espèces communes.

Tableau 10 : Espèces d'insectes recensées sur la commune du Fricourt (source : ClicNat, Picardie nature, 2024)

Nom vernaculaire	Nom latin	Menace	Période d'observation	Nom vernaculaire	Nom latin	Menace	Période d'observation
Punaise nez-de-rat	<i>Aelia acuminata</i>	-	2020	-	<i>Metopoplax ditomoides</i>	-	2020
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	LC	2012	Coccinelle rose	<i>Oenopia conglobata</i>	LC	2012
-	<i>Anthocoris nemoralis</i>	-	2020	Bombyx antique	<i>Orgyia antiqua</i>	-	2022
-	<i>Beosus maritimus</i>	-	2022	Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	LC	2012
-	<i>Cardiastethus fasciiventris</i>	-	2020	Piérade du Navet	<i>Pieris napi</i>	LC	2012
Coccinelle à 7 points	<i>Coccinella septempunctata</i>	LC	2012 - 2022	Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	LC	2012
Démétrias à poils bruns	<i>Demetrias atricapillus</i>	-	2022	Coccinelle à 22 points	<i>Psyllobora vigintiduopunctata</i>	LC	2020
Alternée	<i>Epirrhoe alternata</i>	-	2017	Gendarme	<i>Pyrrhocoris apterus</i>	-	2022
Coccinelle à virgule	<i>Exochomus quadripustulatus</i>	LC	2022	Rhizobie des arbres	<i>Rhyzobius chrysomeloides</i>	LC	2020 - 2022
Hétérogaster de l'ortie	<i>Heterogaster urticae</i>	-	2020	Coccinelle velue à bandes	<i>Scymnus interruptus</i>	LC	2022
Nabide-fourmi	<i>Himacerus mirmicoides</i>	-	2020	-	<i>Stethorus pusillus</i>	LC	2022
Grand Diable	<i>Ledra aurita</i>	-	2020	Coccinelle à 16 points	<i>Tytthaspis sedecimpunctata</i>	LC	2020
-	<i>Liocoris tripustulatus</i>	-	2020	-	<i>Metopoplax ditomoides</i>	-	2020

Légende : Préoccupation mineure (LC)

• Inventaires

Aucun inventaire n'a été mené pour ce taxon. Le site est favorables aux espèces communes

6. Synthèse des enjeux et conclusion du diagnostic

Tableau 11 : Synthèse des enjeux écologiques du site d'étude

Milieu naturel		Caractéristiques	Enjeux
Zonage du patrimoine naturel		La commune de Fricourt n'est pas concernée par des zones naturelles remarquables.	Nul
Habitats		Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces	Moyen
		Prairie mésique non gérée comprenant des zones piétinées et un secteur colonisé par de hautes herbacées nitrophiles	Faible
Flore		La flore inventoriée sur le site d'étude est très commune. Il s'agit d'espèces n'ayant pas d'exigences écologiques particulières. Aucune espèce protégée, menacée ou déterminante de ZNIEFF n'a été inventorié.	Faible
		1 espèces exotique envahissante : le Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Moyen
Faune	Avifaune	15 espèces d'oiseaux inventoriées dont 11 sont protégées et 2 sont menacées en région. Les espèces sont très communes et appartiennent à un cortège assez généraliste. On note que 11 espèces sont potentiellement nicheuses sur le site d'étude, notamment dans la haie située au sud.	Faibles
		2 espèces représentent des enjeux significatifs sur le site, puisqu'elles sont protégées et menacées ou d'intérêt patrimonial et nicheurs probables : La Fauvette grisette, La Linotte mélodieuse	Moyen à fort
	Mammifères	2 espèces inventoriées : le Lapin de Garenne, le Lièvre d'Europe	Faibles
	Chiroptères	Aucune espèce inventoriée. Aucune gîte potentiel relevé. La haie est favorable au déplacement des chiroptères et la prairie est un territoire de chasse potentiel.	
	Herpétofaune	Aucune espèce inventoriée. Peu de micro-habitats propices.	
	Entomofaune	Aucune espèce inventoriée. Le site est favorables aux espèces communes.	

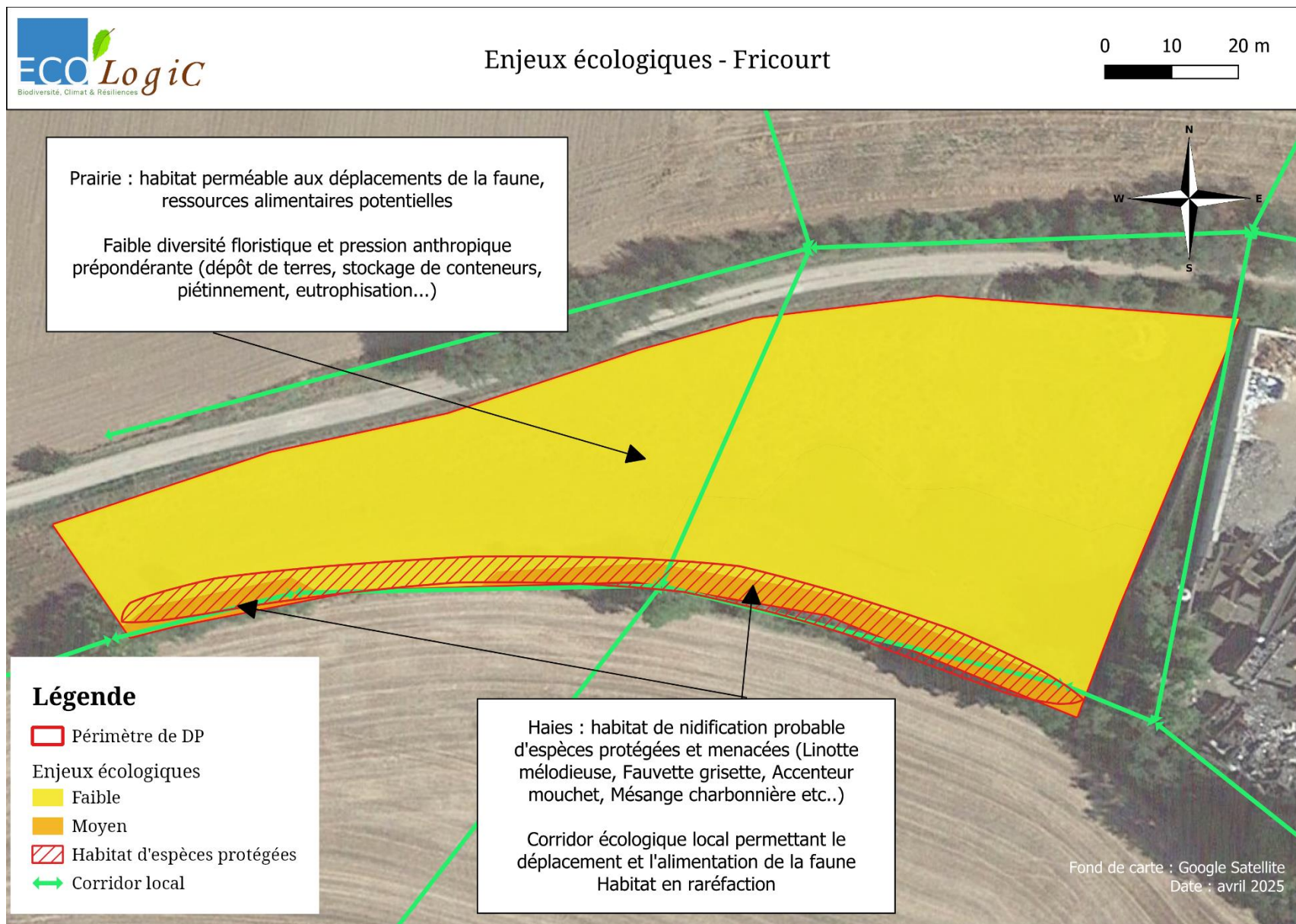


Figure 16 : Carte des enjeux écologiques du site d'étude

CONCLUSION

Les investigations de terrain nous ont permis d'évaluer les sensibilités écologiques du site concerné par la DP. Les habitats et la flore du site sont très communs et sont issus d'activités anthropiques (remaniement, ensemencement, eutrophisation).

Il s'agit toutefois d'un site attractif et perméable pour la faune locale. Les habitats peuvent supporter un certain nombre de fonctionnalités écologiques, malgré leur faible naturalité. On note notamment un enjeu sur la conservation de la haie au sud du site, qui est composée majoritairement d'espèces végétales indigènes. Cette haie accueille de la nidification, mais sert également de corridor écologique et de ressource alimentaire pour la faune.

Ce site n'est pas particulièrement sensible à l'échelle du territoire mais peut toutefois accueillir une certaine biodiversité ordinaire.

A noter qu'il s'agit d'une analyse basée sur un inventaire ponctuel.

Rappel réglementaire

Différents arrêtés ministériels fixent, par groupe taxonomique, la **liste des espèces protégées** de faune et de de flore, et les modalités de leurs protections.

Concernant la faune, ces arrêtés **interdisent** la capture, l'enlèvement, la destruction ou la perturbation intentionnelle de spécimens, de nids et d'œufs, mais également la destruction, l'altération ou la dégradation (même partielle) de leurs habitats de reproduction et de repos. Concernant les espèces végétales, la coupe, l'arrachage, la cueillette, l'enlèvement des spécimens protégés sont interdits.

L'article L411-2 du code de l'environnement prévoit que l'on puisse déroger aux dispositions prises pour la protection des espèces dans la mesure où le projet **cumule** les conditions suivantes :

1/ Être motivées par un des cas prévus par l'article L411-2-4° ;

2/ Qu'il n'existe pas d'alternative satisfaisante autre que l'atteinte aux espèces protégées ;

3/ Ne pas nuire au maintien de l'état de conservation des espèces concernées, le cas échéant après application de la séquence « éviter, réduire, compenser ».

Dans le cas présent, la destruction, l'altération ou la dégradation des haies sur le site devrait faire l'objet d'un demande de dérogation espèces protégées.

III. Caractérisation de zone humide

1. Méthodologie

A. Analyse pédologique

L'étude pédologique, par sondages à la tarière manuelle de 1m20, doit permettre de vérifier si l'on se trouve ou non dans l'une ou l'autre de ces situations :

- **Horizons histiques** (ou tourbeux) débutant à moins de 50 cm de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 cm
- **Traits réductiques** (horizon Gr ou Go) débutant à moins de 50 cm de la surface du sol
- **Traits rédoxiques** (horizon g) débutant à moins de 25 cm de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur
- **Traits rédoxiques** (horizon g) débutant à moins de 50 cm de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et traits réductiques (horizon Gr ou Go) apparaissant entre 80 et 120 cm de profondeur

Ces situations sont reprises dans le « Guide d'identification et de délimitation des sols de zones humides » (MEDDE, GIS Sol. 2013), à partir du tableau des classes d'hydromorphie du GEPPA (catégories concernées = IVd, Va, Vb, Vc, Vd, Vic, VId et H).

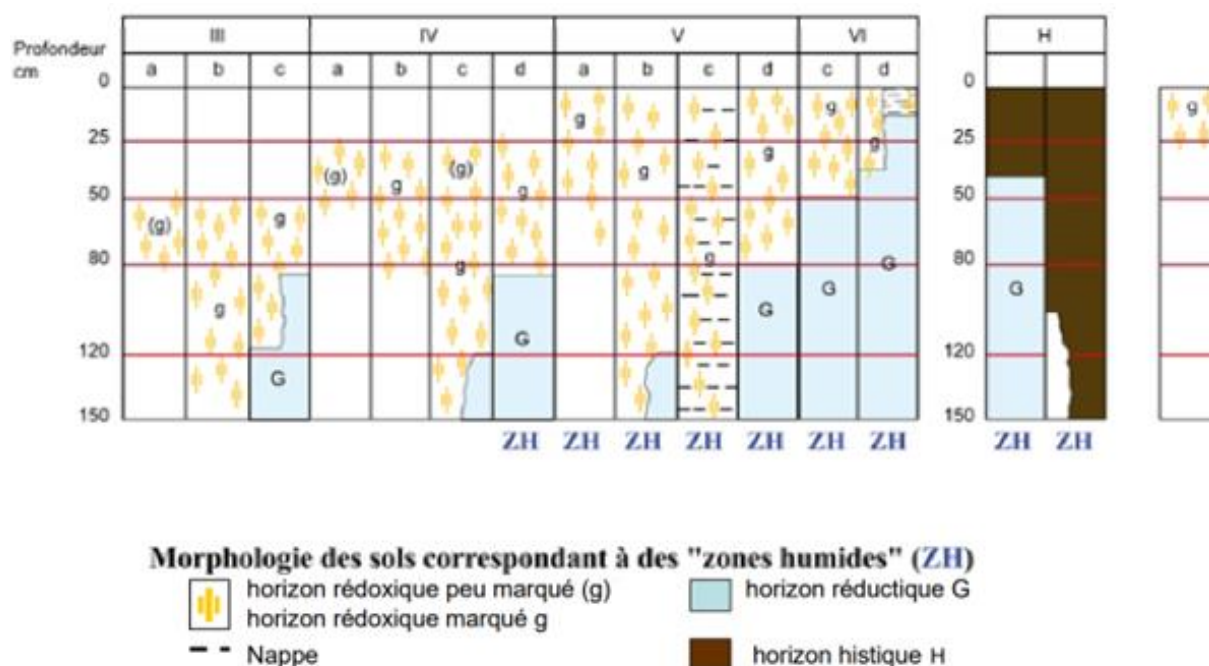


Figure 17: Classe d'hydromorphie du Groupe d'Etude des problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

Le positionnement des sondages pédologiques sur le terrain a été déterminé de manière raisonnée, adaptée au site d'étude selon : sa surface, son homogénéité et sa topographie. Le nombre de sondage est adapté à la surface totale du terrain et selon les résultats des sondages pour délimiter les zones humides.

Le nombre de relevés sera suffisant pour pouvoir dégager d'éventuelles différences locales au niveau parcellaire, le cas échéant pour cartographier différents sous-secteurs relevant ou pas de la caractérisation de zone humide.

Une cartographie des sondages pédologiques a été effectuée à l'aide du logiciel QGIS 3.34 où les localisations ont été relevées à l'aide d'un GPS (*Garmin GPSmap 65s*).

B. Analyse floristique

L'analyse floristique consiste en la recherche et la quantification d'espèces végétales dites hygrophiles et indicatrices de zones humides selon l'**Annexe II Table A** de l'*Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides*. En effet, l'installation et l'abondance d'une espèce végétale dans un milieu donné dépend de son spectre écologique. Ce spectre correspond aux conditions physiques, chimiques et biologiques de l'habitat, dont l'humidité des sols. Une espèce dite hygrophile est définie comme une espèce se développant dans des sols dont le taux d'humidité est élevé au moins pendant une partie de l'année, soit des zones humides.

Le protocole de l'analyse floristique réalisée pour une caractérisation de zone humide est le suivant :

- Noter chaque espèce présente par strate de végétation ;
- Noter le **coefficient d'abondance – dominance de Braun-Blanquet** de chaque espèce pour chaque strate. Ce coefficient correspond au nombre d'individus présents et au recouvrement de l'espèce au regard de la surface de référence ;
- Classer le pourcentage de recouvrement par ordre décroissant ;
- Etablir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;
- Ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment.

Une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour chaque strate considérée. On regroupe ensuite les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues. On examinera le caractère hygrophile des espèces de cette liste : si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée à l'annexe II table A, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.

Tableau 12 : Echelle d'abondance - dominance de Braun – Blanquet

Coefficient d'abondance dominance	Recouvrement de l'espèce par rapport à a surface totale
5	Nombre d'individus quelconque, recouvrant plus de 75% de la surface
4	Nombre d'individus quelconque, recouvrant de 50 à 75% de la surface
3	Nombre d'individus quelconque, recouvrant de 25 à 50% de la surface
2	Individus abondants ou très abondants, recouvrant de 5 à 25% de la surface
1	Individus assez abondants, recouvrement inférieur à 5% de la surface
+	Individus peu abondants, recouvrement inférieur à 5% de la surface
R	Individus très rares, recouvrant moins de 1% de la surface
i	Individu unique

2. Résultats

A. Végétation

Seules 2 espèces indicatrices de zones humides ont été inventoriées sur le site d'étude :

- *Lysimachia vulgaris* ;
- *Plantago major* (pour parti).

Ces 2 espèces représentent un recouvrement inférieur à 5% de la surface totale du site d'étude. Par conséquent, la végétation du site n'est pas hygrophile.

B. Sondages pédologiques

Les carottages ont été réalisés le 30/04/2025.

Voici la cartographie du plan d'échantillonnage des sondages pédologiques, le choix de l'emplacement des sondages a été réalisé de manière raisonnée selon les caractéristiques du site.



Figure 18 : Carte des sondages pédologiques

Le site est caractérisé par un sol remanié, avec un mélange de plusieurs textures (terres végétales, remblai), des éléments grossiers et des zones piétinées.

Les refus de tarière ont été fréquents et sont indiqués sur la carte lorsque le sol n'a pas pu être percé à la tarière manuelle.

a) Description des sondages

N°	Carotte	Caractéristiques
1		PEDOLOGIE Profondeur de carottage : 120cm Refus de tarière : non Cause arrêt tarière : - Texture : limoneux Couleur de la matrice : brun clair Granulométrie : variable Présence d'élément grossier : oui Nature de ces éléments : Fragment de craie et de brique ; Présence de trait d'hydromorphie : non Couleur et nature de ce trait : - Présence de concrétion Fe-Mn : non Classe GEPPA (selon l'arrêté du 01/10/09) : non concerné
		SOL DE ZONE HUMIDE ?
		OUI NON
		OCCUPATION DU SOL Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles
		VEGETATION DE ZONE HUMIDE (AU MOINS 50% DE LA DOMINANCE) ?
		OUI NON

N°	Carotte	Caractéristiques
2		PEDOLOGIE Profondeur de carottage : 50 cm Refus de tarière : oui Cause arrêt tarière : éléments grossiers rendant le sol insondable Texture : terre végétale Couleur de la matrice : noir Granulométrie : fine Présence d'élément grossier : oui Nature de ces éléments : gravier, cailloux Présence de trait d'hydromorphie : non Couleur et nature de ce trait : - Présence de concrétion Fe-Mn : non Classe GEPPA (selon l'arrêté du 01/10/09) : non concerné
		SOL DE ZONE HUMIDE ?
		OUI NON
		OCCUPATION DU SOL Prairie mésique non gérée
		VEGETATION DE ZONE HUMIDE (AU MOINS 50% DE LA DOMINANCE) ?
		OUI NON

N°	Carotte	Caractéristiques		
3		PEDOLOGIE Profondeur de carottage : 20 cm Refus de tarière : oui Cause arrêt tarière : éléments grossiers rendant le sol insondable Texture : limoneux Couleur de la matrice : brun clair Granulométrie : variable Présence d'élément grossier : oui Nature de ces éléments : Fragment de craie ; Présence de trait d'hydromorphie : non Couleur et nature de ce trait : - Présence de concrétion Fe-Mn : non Classe GEPPA (selon l'arrêté du 01/10/09) : non concerné		
		SOL DE ZONE HUMIDE ?		
		<table><tr><td>OUI</td><td>NON</td></tr></table>	OUI	NON
		OUI	NON	
		OCCUPATION DU SOL Prairie mésique non gérée		
		VEGETATION DE ZONE HUMIDE (AU MOINS 50% DE LA DOMINANCE) ?		
		<table><tr><td>OUI</td><td>NON</td></tr></table>	OUI	NON
OUI	NON			

3. Synthèse et conclusion

Le carottage a été difficile sur le site étudié puisqu'un seul sondage a pu être réalisé jusque 120 cm.

Les sols sont très hétérogènes sur le site : il s'agit des remblais limoneux, et de terre végétale. Des traces de tassement ont été observées. On trouve dans les sondages effectués des traces de craie et des éléments grossiers divers, ce qui montre que les sols ont été remaniés par le passé. Il s'agit de sols anthropogènes.



Photo 4 : Sols du site

Les **anthroposols** sont des sols fortement modifiés ou fabriqués par l'homme. Ces sols remaniés montrent des profils déstructurés, avec enfouissement des horizons de référence. Les anthroposols sont également sujet à des tassements importants par des engins mécaniques lourds, les horizons en sont perturbés, amincis et tassés. Ce tassement provoque une grande difficulté à sonder manuellement (compacité forte).

La majorité de la surface du site est constituée d'un sol trop dur pour être perforé à la tarière manuelle, ce qui a donné lieu à de nombreux refus de tarière.

En l'état, ces sols artificialisés et ne peuvent pas supporter des fonctionnalités de zones humides.

Tableau 13 : Synthèse des sondages pédologiques

N°	Type de sol	Profondeur	Horizon histique	Horizon réductique	Horizon rédoxique	Classe GEPPA	Sol de zone humide ?
S1	Limoneux	120 cm	Non	Non	Non	-	Non
S2	Terre végétale	50 cm	Non	Non	Non	-	Non
S3	Limoneux	20 cm	Non	Non	Non	-	Non

Aucune traces d'hydromorphie n'a été relevée sur les sondages réalisés. Aucune végétation de zone humide n'est présente sur le site.

On en conclut l'absence de zone humide sur ce site.

3. ANALYSE DES INCIDENCES DE LA DECLARATION DE PROJET

I. Evaluation des incidences par thématiques environnementales

Rappels : Les impacts du projet de DP restent potentiels à ce stade.

1. Trame verte et bleue, consommation d'espaces

La Déclaration de projet va engendrer une consommation d'espaces agricoles d'environ 0,6 ha.

Il s'agit d'une consommation très faible à l'échelle des opérations programmées sur la CCPC par le PLUi actuel.

Le site de projet ne se trouve pas sur une continuité écologiques majeure. Néanmoins le projet d'urbanisation aura pour effet de diminuer la perméabilité du site pour les espèces. La faune aura la capacité de contourner le site urbanisé par l'ouest, par le sud et par le nord.

Niveau d'impact brut de la DP : Faible

2. Paysages et patrimoine

Le projet n'aura aucun impact sur le patrimoine culturel et archéologique.

Le projet va modifier le paysage proche du site notamment les vues depuis le chemin vers la plaine agricole au sud.

Le changement d'affectation des sols n'est pas de nature à impacter les grands paysages caractéristiques du territoire. En effet le projet s'insère en continuité du tissu urbain existant et ne participe pas au mitages des espaces agricoles.

Niveau d'impact brut de la DP : Faible

3. Adaptation au changement climatique et transition énergétique

L'urbanisation du site va engendrer une augmentation faible et localisée des émissions de GES, dues aux facteurs suivants :

- **Changement d'affectation des sols :** le site dispose actuellement d'un sol vivant et perméable, ainsi que de végétations. Les sols et les végétaux absorbent naturellement le carbone atmosphérique. L'urbanisation de ce site va engendrer la perte de cette capacité d'absorption à l'échelle du site soit sur une faible surface ;
- **Augmentation de l'activité de traitement des déchets :** le traitement des déchets fait partie des sources principales d'émissions de GES (notamment l'incinération et le stockage). Cet impact sera faible compte-tenu de la surface du projet.
- **Chantier de construction :** les travaux sont des sources d'émissions de GES en raison de la circulations des engins, productions de matériaux etc.

Niveau d'impact brut de la DP : faible au regard de la surface et de l'ampleur des travaux concernés

4. Risque et nuisances

Le projet va engendrer une modification de l'occupation du sol avec imperméabilisation. Cela pourrait aggraver le risque de remontée de nappes phréatiques existant sur le site d'étude. L'imperméabilisation augmente les ruissellements et les stagnations d'eau en surface ce qui augmente le risque d'inondation. Néanmoins la surface du projet est relativement faible et le site est entouré de vastes terrains non artificialisés. L'impact pressenti est donc **faible**.

Le projet consiste en l'extension d'une ICPE, ce qui engendre un risque de pollution sur le site et aux alentours, ainsi qu'une augmentation des nuisances sonores liées à l'activité de l'entreprise. Il n'y a aucune habitation autour du site visé donc l'impact sera également **faible**.

5. Gestion de l'eau et des déchets

La DP aura un impact positif sur la gestion des déchets puisque l'objectif principal est d'augmenter les capacités de traitement des déchets du territoire.

La DP n'aura pas d'incidence particulière sur la gestion de l'eau : en effet le site choisi ne présente pas d'enjeu lié à la ressource en eau.

Niveau d'impact brut de la DP : **Positif**

II. Evaluation des incidences sur le milieu naturel

1. Incidences sur le zonage du patrimoine naturel

Le projet n'aura aucune incidence sur le zonage du patrimoine naturel puisqu'il n'est pas concerné par un périmètre réglementaire ni par un périmètre d'inventaire.

2. Incidences sur la flore et les habitats

L'urbanisation du site risque d'entraîner la destruction totale des habitats de prairies et de haies présents sur le site et des espèces floristiques qui les caractérisent.

Il s'agit d'un impact faible sur la prairie et moyen sur la haie, considérant les enjeux liés à ces deux habitats.

L'impact sur la flore est globalement **faible** puisqu'il s'agit d'espèces très communes sur le territoire.

3. Incidences sur la faune

Les incidences de la DP sur la faune découlent directement des impacts du projet sur les habitats. Les impacts pressentis sont :

- Une perte d'habitat de repos et d'alimentation pour les espèces faunistiques locales tous taxons confondus ;
- Une perte d'habitats de reproduction pour l'avifaune avec la destruction potentielle de la haie au sud ;
- La destruction accidentelle d'individus, de nids, de terriers, d'œufs pendant les travaux ;
- Une diminution de la perméabilité du site et de la capacité des espèces à le traverser.

Néanmoins, le site est fréquenté par des espèces communes qui représentent des enjeux faibles. De plus la faible surface du projet et son contexte géographique permettront aux espèces de se déplacer et de contourner la zone pour aller chercher d'autres habitats à forte proximité.

Les impacts du projet de DP sur la faune sont donc globalement **faibles**.

On note cependant un impact potentiellement fort sur la linotte mélodieuse et un impact modéré sur la fauvette grisette en cas de destruction de leur habitat de nidification. En effet ces 2 espèces sont probablement nicheuses sur le site et leurs statuts de protection, de menace et de patrimonialité indiquent une certaine sensibilité des populations à l'échelle régionale.

4. Incidences sur les zones humides

Le site ne comprend pas de zone humide. Aucune incidence pressentie.

III. Evaluation des incidences Natura 2000

1. Cadre réglementaire

L'évaluation des incidences Natura 2000 est instaurée par l'article 6 de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive « Habitats ». Elle est traduite en droit français au sein du code de l'environnement (articles L.414-4 à L.414-7 et R.414-19 à R. 414-29).

Résumé de l'article R. 414-23 du code de l'environnement : Le dossier comprend dans tous les cas :

- Une présentation du document de planification accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets ; lorsque des travaux, ouvrages ou aménagements sont à envisager dans le périmètre d'un site Natura 2000, un plan de situation détaillé est fourni.
- Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le document de planification n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

2. Description des sites Natura 2000 dans un rayon de 20 km

3 sites Natura 2000 se trouvent un rayon de 20 km autour du site de projet :

Tableau 14 : Sites Natura 2000 situés dans un rayon de 20 km autour du site de projet

Code	Nom	Type	Distance
FR2212007	Etangs et marais du bassin de la Somme	ZPS	7 km
FR2200357	Moyenne vallée de la Somme	SIC	7 km
FR2200356	Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie	SIC	19 km

A. Espèces d'intérêt communautaire

Les espèces listées dans le tableau ci-dessous sont les espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE (Directive Habitats) et les espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE (Directive Oiseaux), présentes dans les 3 sites Natura 2000 situées dans un rayon de 20 km autour du site de projet.

Tableau 15 : Espèces d'intérêt communautaire présente dans les sites Natura 2000 dans un rayon de 20 km autour du site de projet

Taxon	Nom latin	Nom vernaculaire	Catégorie	Présence sur le site
Amphibiens	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	All	Non
Oiseaux	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Art 4	Non
	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Art 4	Non
	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	Art 4	Non
	<i>Cyanecula svecica</i>	Gorgebleue à miroir blanc	Art 4	Non
	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzetta	Art 4	Non
	<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	Art 4	Non
	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	Art 4	Non
	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Art 4	Non
	<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée	Art 4	Non
	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	Art 4	Non
Poissons	<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	All	Non
Invertébrés	<i>Anisus vorticulus</i>	Planorbe naine	All	Non
	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	All	Non
	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	All	Non
	<i>Vertigo angustior</i>	Vertigo étroit	All	Non
	<i>Vertigo moulinsiana</i>	Vertigo des moulins	All	Non
Flore	<i>Liparis loeselii</i>	Liparis de Loesel	All	Non

Légende : **All** : espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE (Directive Habitats) ; **Art 4** : espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE (Directive Oiseaux)

B. Habitats d'intérêts communautaires

Le tableau ci-dessous rassemble les habitats inscrits de la Directive Habitats présents dans les 3 sites Natura 2000 situés dans un rayon de 20 km autour du site de projet :

Tableau 16 : Habitats d'intérêt communautaire présente dans les sites Natura 2000 dans un rayon de 20 km autour du site de projet

Code	Intitulé	Présence sur le site
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	Non
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	Non
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	Non
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	Non

3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	Non
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidetion p.p	Non
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	Non
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	Non
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	Non
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	Non
7140	Tourbières de transition et tremblantes	Non
7210	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae	Non
7230	Tourbières basses alcalines	Non
8160	Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard	Non
91D0	Tourbières boisées	Non
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	Non
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	Non
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	Non

3. Conclusion de l'évaluation

Les sites Natura 2000 sont relativement éloignés du site de Déclaration de projet. Aucune espèce et aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été inventorié sur le site d'étude.

Le projet en objet de la DP n'est pas de nature à impacter un site Natura 2000.

4. MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS DOMMAGEABLES

I. Mesures d'évitement

1) ME : Classement et protection de la haie comme élément de patrimoine naturel à préserver

E	R	C	A	Objectif : Eviter les impacts du projet sur la faune locale
---	---	---	---	--

Description : la haie présente sur le site est très favorable à la faune et constitue un habitat de repos et de reproduction d'espèces protégées et sensibles, notamment la Linotte mélodieuse.

De plus cette haie joue un rôle de tampon non négligeable dans la gestion des ruissellements vers le sud.

Le projet de classement du site en zone à urbaniser devra intégrer une prescription linéaire sur cette haie, comme élément de patrimoine naturel et paysager à préserver.

Cette haie ne devra pas être impactée pendant les travaux qui auront lieu sur la prairie.

De la même manière, les haies situées hors périmètres à l'ouest et au nord seront préservées et protégées par une prescription réglementaire.

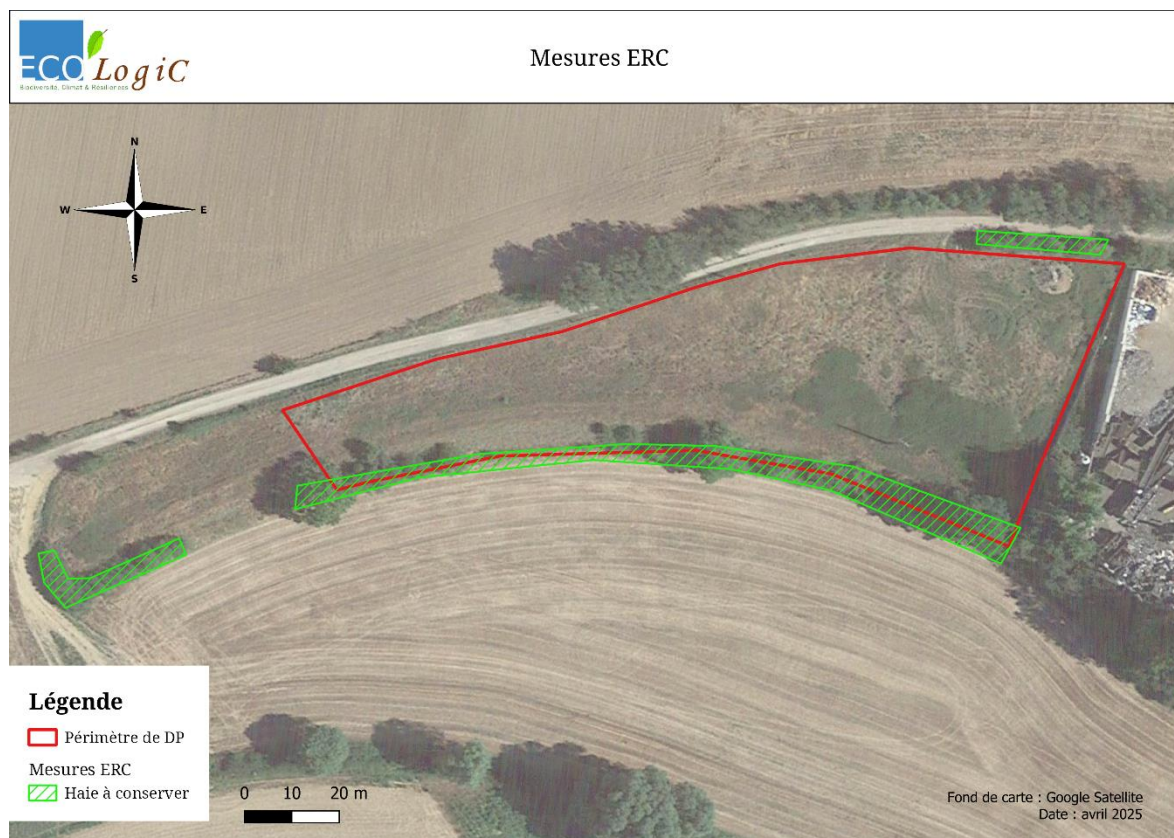


Figure 19 : Carte des haies à préserver

Niveau d'impact après mesure	Très faible
-------------------------------------	-------------

2) ME : Adapter le calendrier des travaux à la sensibilité des espèces

E	R	C	A	Objectif : Limiter le risque de destruction d'individus ou le dérangement des espèces durant des phases clefs de leur cycle de vie
Description : Les travaux sont susceptibles de détruire des nids d'oiseaux, des insectes en phase larvaire, des individus en hibernation ou en reproduction (amphibiens et reptiles). Le bruit et la présence humaine peuvent aussi entraîner le dérangement des oiseaux pendant les nichées et faire échouer la reproduction. Chaque groupe faunistique possède des périodes de sensibilité qui lui sont propres. Il convient d'établir un calendrier de chantier qui respectera la biodiversité du site, permettant de limiter les impacts directs sur la faune et le dérangement en périodes sensibles (périodes de reproduction). Les travaux et aménagements devront être entrepris en dehors des périodes de reproduction des espèces d'intérêt patrimonial et réglementées, en particulier à l'avifaune nicheuse. Afin de réduire ce risque à un niveau faible, les travaux débiteront en dehors de la saison de reproduction des espèces de faune d'intérêt patrimonial, donc en dehors de la période comprise entre mi-février et août. Les vibrations des engins sur le site devraient suffire à les éloigner et à leur permettre de trouver des gîtes hivernaux en dehors de l'emprise du projet. Les travaux devront être effectués entre les mois de septembre et février.				
Période de réalisation : Phase chantier				

II. Mesures de réduction

3) MR : Plantation d'une haie au Nord du site

E R C A

Objectif : Réduire l'impact du projet sur le paysage et les ruissellements

Description : les haies sont des brises-vues en milieu agricole et tiennent un rôle majeur dans le ralentissement des ruissellements.

Afin de réduire les impacts du projet sur le paysage et les ruissellements, une haie sera plantée en limite nord de la prairie. Cette haie sera exclusivement composée **d'espèces locales**, sera suffisamment dense pour couper la vue sur le site depuis le chemin.

Cette haie renforcera le réseau de corridor écologique local.

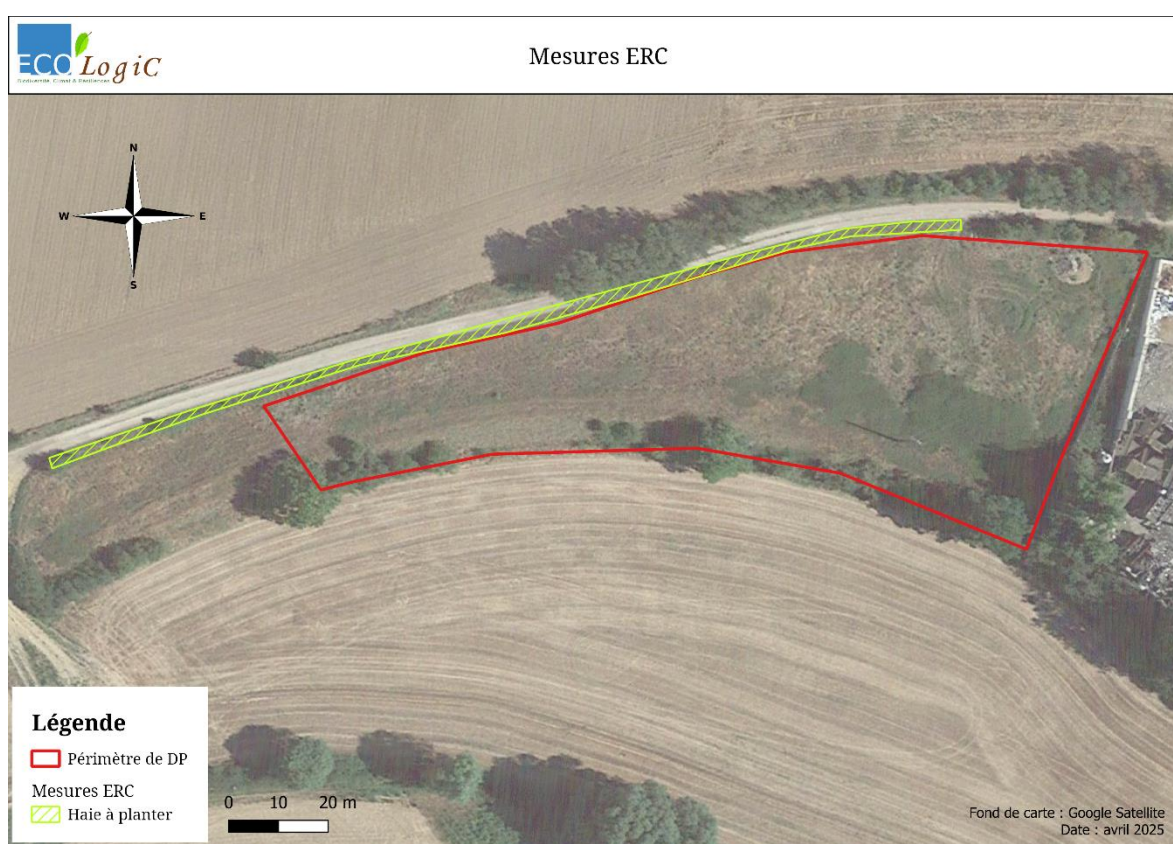


Figure 20 : Carte de la haie à planter

Niveau d'impact après mesure

Faible

III. Synthèse des impacts de la DP

Thématiques	Incidences de la DP	Impact brut	Mesures ERC	Impact résiduel
TVB, consommation d'espaces	- Consommation de 0,6 ha d'espaces agricoles - Diminution de la perméabilité du site pour la faune locale	Faible	-	Faible
Paysages et patrimoine	Altération du paysage à échelle rapprochée, modification des vues vers le site	Faible	ME : Classement et protection de la haie comme élément de patrimoine naturel à préserver MR : Plantation d'une haie au Nord du site	Faible
Adaptation au changement climatique et transition énergétique	Augmentation faible des émissions de GES à l'échelle du projet due à : - Changement d'affectation des sols - Augmentation de l'activité de traitement des déchets - Chantier de construction	Faible	-	Faible
Risques et nuisances	- Augmentation du risque d'inondation au droit du site - Augmentation des risques et nuisances sonores liées à l'activité de traitement des déchets (ICPE)	Faible	MR : Plantation d'une haie au Nord du site	Faible
Gestion de l'eau et des déchets	Augmentation de la capacité de traitement des déchets du territoire	Positif	-	Positif
Biodiversité, faune, flore	- Risque de destruction des habitats et de la flore ; - Une perte d'habitat de repos et d'alimentation pour les espèces faunistiques locales tous taxons confondus ; - Une perte d'habitats de reproduction pour l'avifaune avec la destruction potentielle de la haie au sud ; - La destruction accidentelle d'individus, de nids, de terriers, d'œufs pendant les travaux ; - Une diminution de la perméabilité du site et de la capacité des espèces à le traverser.	Faible à fort	ME : Classement et protection de la haie comme élément de patrimoine naturel à préserver ME : Adapter le calendrier des travaux à la sensibilité des espèces	Très faible
Zone humide	Aucun impact.	-	-	-

5. METHODOLOGIES UTILISEES

I. Diagnostic « Milieu naturel »

L'objectif du diagnostic est de caractériser le site du projet d'un point de vue écologique : ses grandes composantes, sa diversité et sa richesse biologique, et les potentialités d'expression de cette richesse. Il s'agit donc d'apprécier globalement la valeur écologique du site, l'évolution naturelle du milieu et les tendances pouvant influencer cette évolution.

L'étude a été effectuée à partir d'investigations de terrain et également par l'analyse des données bibliographiques disponibles.

1. Inventaires et diagnostic de la flore et des habitats

Les inventaires des habitats sont synchronisés aux inventaires de la flore puisque les typologies d'habitats sont basés sur les cortèges floristiques et les associations phytosociologiques.

A. Pré-cartographie

Dans un but d'efficacité des prospections de terrain, à partir des photos aériennes du site, une pré-cartographie a été réalisée afin de cibler les zones susceptibles d'accueillir des espèces remarquables et/ou présentant des exigences écologiques spécifiques. Elle se basera sur les données d'occupation du sol Somme Carhab 2023 Habitat Arch région Hauts-de-France.

B. Diagnostic floristique

La liste des espèces végétales est établie de la façon la plus exhaustive possible le long de transects et par la méthode des quadrats de 1 m² en fonction du type de milieu. L'identification des espèces se réalise sur le terrain à l'aide de guides et d'une loupe botanique de poche (x10), et ultérieurement au bureau avec l'utilisation d'une loupe binoculaire. Les inventaires sont ciblés sur les plantes vasculaires.

L'évaluation de la sensibilité de la flore s'est appuyée sur les statuts de protection et sur les statuts de rareté régionaux, nationaux et internationaux. Pour les groupes dont les statuts régionaux ne sont pas encore définis d'une manière précise nous nous sommes appuyés sur des publications récentes et sur nos connaissances personnelles de la région. L'expertise a consisté en un état des lieux des espèces présentes.

A chaque espèce est attribué :

- ❖ Son statut d'indigénat : selon le type d'origine et d'introduction des espèces, volontaire ou non, un statut d'indigénat est indiqué pour chaque espèce. Les espèces indigènes ayant plus d'intérêt sur un diagnostic flore d'une région donnée.
- ❖ Sa rareté au niveau régional
- ❖ Son niveau de menace au niveau régional
- ❖ Sa protection au niveau régional et national
- ❖ Son inscription aux directives Habitat et CITES
- ❖ Son statut de déterminante ZNIEFF et d'indicatrice de zone humide
- ❖ Son statut d'exotique envahissante (si l'espèce est concernée)

Sont géolocalisées avec un GPS Garmin 64S : les espèces végétales présentant un intérêt patrimonial ou un statut de protection/menace particulier et les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE).

Un effectif et/ou une surface occupée est associé aux espèces protégées et d'intérêt patrimonial, ainsi qu'aux EVEC.

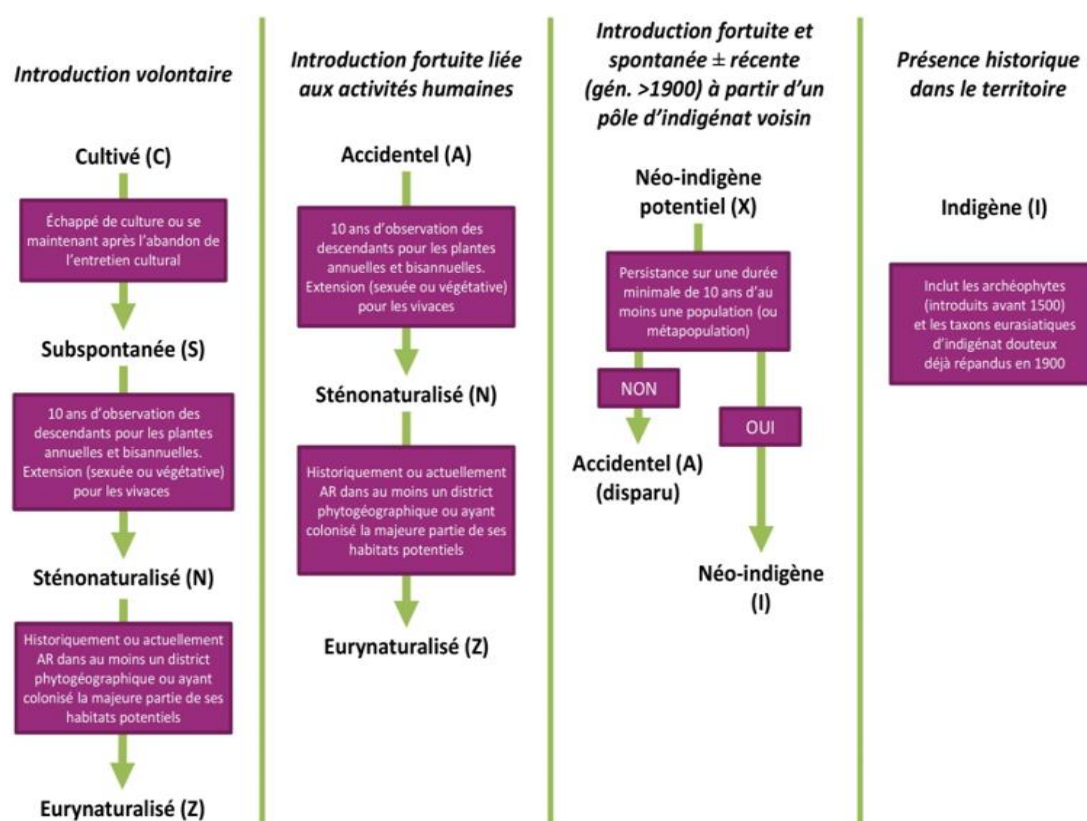


Figure 21 : Schéma et explication des différents statuts d'indigénat (CBNBI)

C. Caractérisation et typologie des habitats

La caractérisation des habitats est basée sur les relevés floristiques et les relevés des usages et méthode de gestion exercées sur les espaces.

Les végétaux sont les meilleurs intégrateurs des conditions de milieu. Ils constituent des ensembles structurés de telle manière que chaque fois que l'on retrouve les mêmes conditions de milieu, cohabitent dans ces milieux un certain nombre d'espèces végétales vivant toujours associées, y trouvant les conditions favorables à leur développement. De l'étude et de la comparaison de ces ensembles structurés est né le concept d'association végétale, concept de base de la phytosociologie (étymologiquement science des associations végétales).

Les différents habitats (au sens de CORINE Biotopes et EUNIS) sont répertoriés et catégorisés selon leur typologie phytosociologique simplifiée, typologie internationale en vigueur utilisée dans le cadre de CORINE Biotopes et du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (EUNIS Version EUR 28), document de référence de l'Union Européenne dans le cadre du programme Natura 2000).

D. Cartographie des habitats

Après identification et délimitation sur le terrain, les habitats ont été reportés sur un fond de carte topographique à l'aide du logiciel QGIS Desktop 3.34. Les couleurs correspondant à chaque type d'habitat ont été choisies, dans la mesure du possible, en fonction de leur connotation écologique.

2. Inventaires et diagnostic faunistiques

L'évaluation de la sensibilité de la faune s'est appuyée sur les statuts de protection et sur les statuts de rareté régionaux, nationaux et internationaux. Pour les groupes dont les statuts régionaux ne sont pas encore définis d'une manière précise nous nous sommes appuyés sur des publications récentes et sur nos connaissances personnelles de la région.

L'expertise a consisté en un état des lieux des espèces présentes et potentiellement présentes.

Nous avons orienté nos observations sur l'avifaune, la mammalofaune, l'herpétofaune et l'entomofaune.

A. L'avifaune

L'étude des **oiseaux nicheurs** est effectuée selon la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA) à partir de points d'écoute de 20 minutes répartis dans l'aire d'étude et réalisés dans les 5 heures suivant le lever du soleil.

Les points sont répartis de manière à visiter les différents habitats présents doivent être suffisamment espacés (au moins 300 mètres) afin d'éviter de double comptage d'espèces.

La détermination du statut « nicheur » d'une espèce n'est possible qu'en période de nidification (mars-juin).

Un statut de nidification est attribué à chaque espèce en fonction des observations :

Tableau 17 : Statuts de nidification et critères associés

Comportements des individus et observations	Statut de nidification
Habitat ne correspondant pas à l'habitat de nidification de l'espèce observée Espèce observée en survol / en train de chasser ou de se nourrir	Non nicheur
Espèce en saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification Mâle chantant en période de reproduction	Nicheur possible
Couple dans un habitat favorable en saison de reproduction Comportements territoriaux / nuptiaux / défensifs Observation à 8 jours d'intervalle au moins d'individu au même endroit Fréquentation d'un site de nidification potentiel Transport de matériel de construction du nid ou création de cavité	Nicheur probable
Observation d'un nid, d'une cavité ou de traces de nidification : coquilles Nid avec jeunes et/ou œufs Observation de juvéniles non volants, de jeunes fraîchement envolé Comportement de retour au nid / d'occupation du nid / d'alimentation des juvéniles	Nicheur certain

NB : hors période de reproduction, les espèces migratrices ne sont pas visibles dans la région.

B. Les mammifères (hors chiroptères)

Les inventaires concernant les mammifères terrestres sont réalisés par contact visuel et par recensement indirect. L'ensemble du site est parcouru à pied et les indices de présence sont relevés à chaque prospection, en particulier les indices suivants :

- Empreintes dans un substrat meuble ;
- Fèces caractéristiques ;
- Reliefs de repas ;
- Terriers et nids ;
- Signes divers (ossements, poils) ;
- Marques territoriales (grattis des lapins, frottis sur les écorces d'arbres) ;
- Coulées ou passages préférentiels ;
- Récolte et analyse des pelotes de réjection des rapaces (micromammifères essentiellement)

Les observations opportunes seront notifiées.

C. Les chiroptères

Le jour : L'ensemble de la zone d'étude est prospecté afin de localiser les sites favorables aux chiroptères et rechercher les indices et gîtes éventuels (traces de guanos). Repérage des habitats potentiels : bâtiments, arbres creux et autres habitats favorables aux chauves-souris.

La nuit : aucun inventaire nocturne n'a été mené dans le cadre de cette étude.

D. Les amphibiens

Le jour : recherche de micro-habitats favorables aux espèces (refuge terrestre, pièce d'eau), observation directe, inspection des routes à la recherche d'individus écrasés.

La nuit : aucun inventaire nocturne n'a été mené dans le cadre de cette étude.

E. Les reptiles

L'inventaire des reptiles est réalisé grâce à des observations directes des animaux, lors des prospections générales du site, diurnes et nocturnes, et à la recherche d'indices de présence (mues notamment).

Une attention plus particulière est accordée aux endroits les plus exposés au soleil et aux lieux permettant aux reptiles de garder la chaleur tels que les planches de bois au sol, les tas de pierres etc.

F. L'entomofaune (les « insectes »)

Aucun inventaire n'a été mené sur ce taxon dans le cadre de cette étude.

II. Tableau de passage

Tableau 18 : Calendrier des prospections réalisées

Date	Météo	Objet des relevés
25/04/2025	11°C - nuageux	• Inventaire de la flore et des habitats • Inventaire des oiseaux nicheurs, de l'herpétofaune, de la mammalofaune • Recherche des habitats propices aux différents taxons • Réalisation des sondages pédologiques
30/04/2025	12°C - soleil	

III. Difficultés rencontrées

L'étude acoustique des oiseaux a été très perturbée par les activités bruyantes du centre de traitement des déchets accolé au site.

IV. Les enjeux

1. Enjeux des habitats naturels

L'état actuel de conservation ou de dégradation des habitats du site a été évalué par référence au stade optimal d'habitats similaires existant à proximité ou dans la proche région.

L'état de conservation des habitats naturels et les statuts réglementaires qui leur sont associés (habitat inscrit en annexe 1 de la Directive Habitats, habitat communautaire prioritaire ou non prioritaire) ont permis de hiérarchiser les enjeux.

Ainsi, les enjeux des habitats naturels ont été hiérarchisés selon :

- Leur statut de protection (habitat d'intérêt communautaire) ;
- Leur appartenance à l'annexe I de la directive habitats-faune-flore
- Leur état de conservation ;
- Leur rôle fonctionnel ;
- Leur rareté relative nationale
- Leur vulnérabilité.

La hiérarchisation des enjeux de conservation concernant les habitats naturels se définit selon 4 classes :

Tableau 19 : Critères de hiérarchisation des enjeux liés aux habitats

Critères	Enjeux
Habitat prioritaire de l'annexe I de la directive Habitat, habitat rare à très rare ou menacé en France ou dans la région, habitat d'intérêt fonctionnel fort	Fort
Habitat peu commun au niveau national ou régional, habitat à bonne diversité structurale et spécifique au jouant un ou plusieurs rôles significatifs dans la fonctionnalité écologique (corridor écologique, zone humide...)	Moyen
Habitat naturel assez commun à commun ayant une diversité végétale structurale et spécifique faible à moyenne, avec éventuellement un rôle dans le fonctionnement écologique	Faible
Habitat très commun, d'origine exclusivement anthropique et/ou ayant une fonctionnalité faible voire nul	Très faible

Ce niveau d'enjeu peut être augmenté ou diminué suivant l'état de conservation de l'habitat (état exceptionnel ou au contraire dégradé) et suivant l'importance de leur répartition au niveau régional.

Les habitats naturels communs et peu diversifiés sont considérés comme sans enjeu écologique particulier, bien qu'ils puissent jouer un rôle dans l'accueil et la diversité ordinaire.

2. Enjeux des espèces indigènes

La bio-évaluation permet d'estimer le niveau d'intérêt que présentent les espèces suivant des critères réglementaires mais également non réglementaires, afin de les hiérarchiser selon leur importance en termes d'enjeu écologique.

L'évaluation de la sensibilité de la faune et de la flore s'appuie sur les critères suivants :

- Classement des espèces aux Directives « Habitats Faune Flore » et « Oiseaux » ;
- Protection réglementaire aux niveaux départemental, régional, national, européen ;
- Catégories sur les Liste Rouge nationales et/ou régionales ;
- Niveau de rareté aux échelles locale, régionale et nationale ;
- Classement en espèce déterminante ZNIEFF au niveau régional.

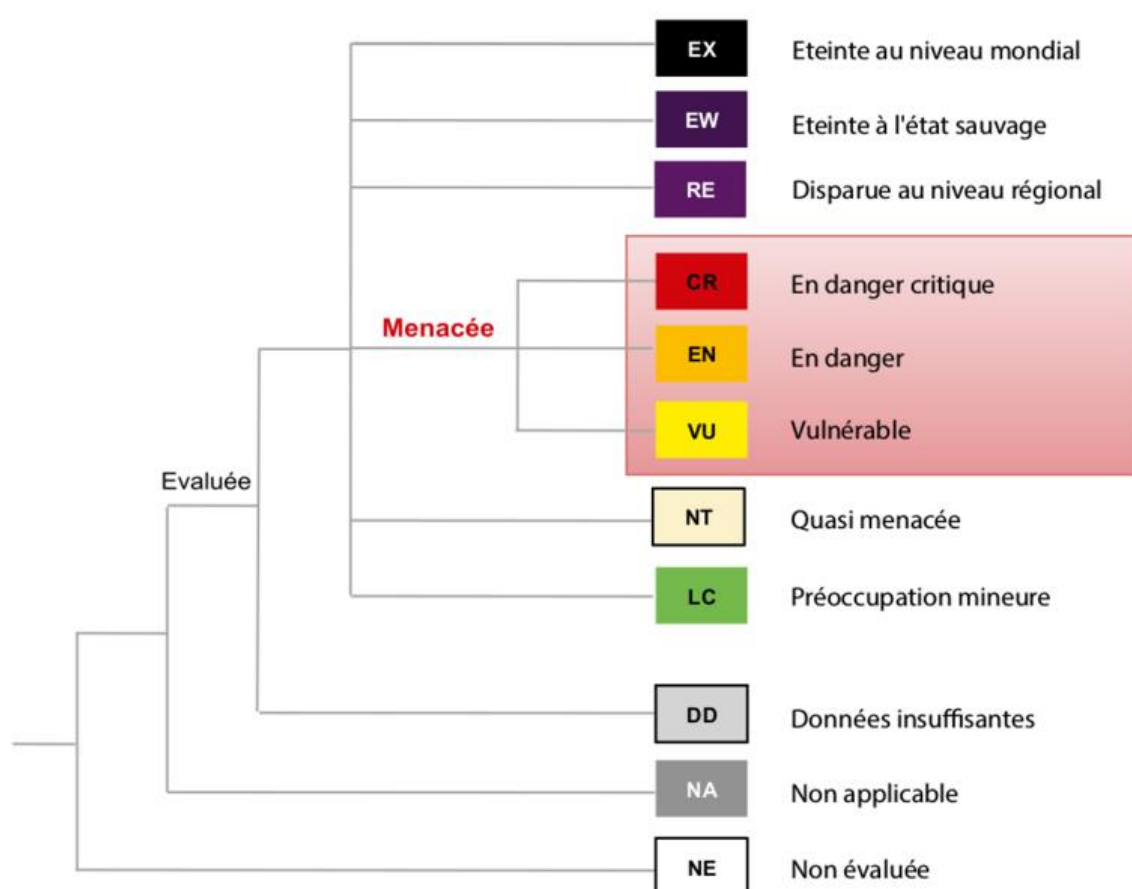


Figure 22 : Présentation des catégories de l'UICN utilisées dans les Listes rouges

La hiérarchisation des enjeux de conservation concernant les espèces animales s'appuie également sur l'intérêt biogéographique et le niveau de responsabilité de la zone d'étude ainsi que la vulnérabilité vis-à-vis de chaque espèce.

Les enjeux sont définis grâce à un système de score attribué aux différents statuts : plus le statut est remarquable, plus le score augmente.

5 classes d'enjeux sont définis :

Tableau 20 : Critères de hiérarchisation des enjeux liés aux espèces indigènes

Critères	Enjeux
Espèce inscrite dans une liste rouge dans la catégorie des espèces fortement menacées ou supposées éteintes au niveau national ou régional (en danger – EN ; en danger critique d'extinction – CR ou au-delà).	Très fort
Espèce de l'annexe II ou IV de la Directive Habitats ou espèce protégée au niveau national, régional ou départemental ou espèce rare dans la région.	Fort
Espèces inscrites en liste rouge nationale ou régionale (quasi menacée – NT ; vulnérable – VU) ou assez rare dans la région, le département, pouvant être déterminante ZNIEFF	Moyen
Espèce peu commune à assez commune pouvant être déterminante ZNIEFF	Faible
Espèce très commune aux exigences écologiques basses, de préoccupation mineure (LC) sur les listes rouges	Négligeable

Le niveau peut cependant être abaissé dans le cas où le statut de l'espèce au niveau local est considéré comme assez commun à commun. La localisation des données est mentionnée pour toutes les espèces patrimoniales. De plus, une description des espèces est réalisée pour celles possédant au minimum un enjeu moyen ou fort.

3. Enjeux des espèces exotiques envahissantes (EEE)

Tableau 21 : Critères de hiérarchisation des enjeux liés aux EEE

Critères	Enjeux
Espèces exotiques envahissantes avérées (à l'échelle régionale), l'enjeu est considéré comme fort systématiquement car, même si un seul individu est présent, le caractère invasif et nocif de ces espèces représente une menace majeure pour les autres espèces du même milieu.	Fort
Espèces exotiques envahissantes potentielles (à l'échelle régionale), l'enjeu est considéré comme moyen : il s'agit principalement d'espèces à caractère envahissant, n'impactant pour l'heure que des milieux rudéralisés mais dont le comportement pourrait changer à l'avenir (colonisation de milieux naturels). On retrouve à un même niveau d'enjeu les espèces figurants sur la liste d'alerte. Elle regroupe les espèces émergentes ou absentes du territoire ayant été identifiées comme présentant un risque d'invasion fort.	Moyen

L'enjeu peut toutefois être modulé suivant l'avis d'expert.

4. Bibliographie des enjeux

Les enjeux sont basés sur des listes rouges ainsi que des statuts de protection et compilés grâce à un outil développé par ECO'LogiC basé sur les bases de données suivantes :

- Digitale2, base de données floristique du Conservatoire Botanique National de Bailleul.
- Picardie Nature
- INPN, Inventaire National du Patrimoine Naturel.

V. Localisation des données et cartographies

La localisation géoréférencées au SRC Lambert 93 des données est mentionnée pour les espèces à enjeux.

Des cartes de synthèse des observations sont réalisées :

- ❖ Carte des habitats du site ;
- ❖ Localisation des observations/contacts avec les espèces à enjeux par groupe taxonomique ;
- ❖ Localisation des espèces exotiques envahissantes ;
- ❖ Localisation de gîtes, nids, site de nidification... ;
- ❖ Localisation des fonctionnalités écologiques du site pour les espèces protégées et patrimoniales : habitats de reproduction, repos, alimentation, haltes migratoires, transit...
- ❖ Localisation des enjeux écologiques du site.